

Léon DION
professeur émérite, Université Laval.

(1990)

“Nos institutions : considérations liminaires.”

Texte d'une conférence au Colloque du 50^e anniversaire
de la Faculté des sciences sociales
de l'Université Laval, 12-14 octobre 1988.

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>
à partir du texte de :

Léon DION,

“Nos institutions : considérations liminaires.”

In ouvrage sous la direction de Vincent LEMIEUX, **Les institutions québécoises : leur rôle et leur avenir**, pp. 3-48. Actes du Colloque du 50e anniversaire de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 12-14 octobre 1988. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1990, 330 pp.

M. Vincent Lemieux, professeur à la retraite de l'enseignement, au département de science politique de l'Université Laval, nous a autorisé le 13 août 2004 à diffuser la totalité de ses œuvres.

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''

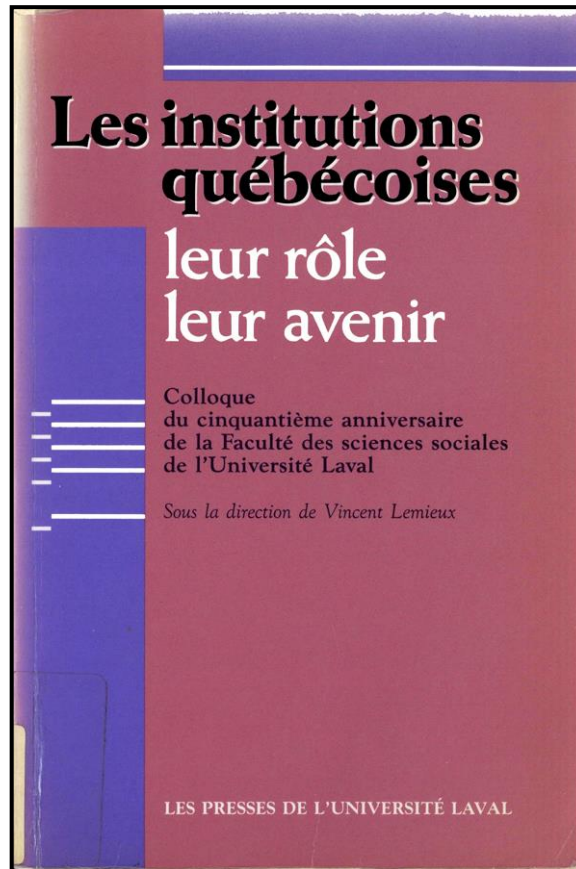
Édition numérique réalisée samedi le 12 janvier 2023 à Chicoutimi, Québec.



Léon DION

professeur émérite, Université Laval.

“Nos institutions : considérations liminaires.”



In ouvrage sous la direction de Vincent LEMIEUX, **Les institutions québécoises : leur rôle et leur avenir**, pp. 3-48. Actes du Colloque du 50e anniversaire de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 12-14 octobre 1988. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1990, 330 pp.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[3]

INTRODUCTION*Nos institutions :
Considérations liminaires***Léon Dion***professeur émérite, Université Laval.*

Je serais ingrat à l'endroit des bâtisseurs et des pionniers de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, si, au début du colloque qui commémore le cinquantième anniversaire de celle-ci, je n'évoquais pas le symposium tenu les 6 et 7 juin 1952 sous le thème : « Les répercussions sociales de l'industrialisation dans la province de Québec ». Au nombre des conférenciers de ce symposium, on retrouve des noms aujourd'hui bien connus pour leur œuvre scientifique ou leur activité sociale : Jean-Charles Falardeau, Maurice Lamontagne, Albert Faucher, Maurice Tremblay, Charles Lemelin, Esdras Minville, Léon Lortie, Jacques Perreault, Everett C. Hughes, Nathan Keyfitz, Mason Wade. Ces conférenciers mentionnèrent leur dette envers les précurseurs : F. X. Garneau, Arthur Buies, Edmond de Nevers, Errol Bouchette, Étienne Parent, Léon Gérin, Horace Miner, Édouard Montpetit, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui avaient, des années auparavant, posé les premiers jalons d'une institution, les sciences sociales, dont sont issues tant d'innovations qui ont mûri dans le Québec d'aujourd'hui. Je suis certain de parler au nom de tous les membres et amis des sciences sociales, non seulement québécois mais aussi canadiens, américains et européens, en leur exprimant à eux tous notre reconnaissance impérissable pour avoir ouvert certaines avenues débouchant sur une société québécoise mieux accordée à son environnement. Certes, souvent grâce à leur influence sur l'évolution de nos disciplines, les théories [4] et méthodes que nous préconisons aujourd'hui sont autres que n'étaient

les leurs. Bien des thèmes qui s'imposaient alors à leur attention sont disparus de nos préoccupations ou se sont transformés au cours des ans, et de nouveaux enjeux nous sollicitent.

C'est non seulement par la vigueur de la critique des perceptions opaques, propres à ceux qui s'attardaient à considérer l'avenir du Québec à partir des prismes d'une société essentiellement caduque, qu'il convient d'apprécier les propos tenus lors du symposium de 1952, mais, encore et surtout, par l'excellence de leurs analyses de situation d'une société déjà depuis longtemps aux prises avec les problèmes issus de l'industrialisation et de l'urbanisation.

Certes, dans le cours de mon exposé, j'aurai à constater la myopie fréquente des conférenciers concernant les voies vers la modernité qu'ils préconisaient pour le Québec. Même les scientifiques les plus intuitifs n'anticipèrent pas les brusques retournements qui devaient survenir quelques années plus tard dans la mentalité des Québécois et dans leur encadrement structurel : leurs institutions politiques, économiques, culturelles, de même que simultanément les vagues de contestation qui allaient aboutir, au-delà de la Révolution tranquille, au mouvement indépendantiste, aux revendications féministes, aux comités d'action politique de quartier, au Parti québécois et au Front de libération du Québec (F.L.Q.). Ces erreurs d'aiguillage découlaient-elles du fait qu'ils s'attardèrent indûment à la critique de la société traditionnelle et que, de la sorte, ils s'empêchaient de saisir correctement les signaux qui leur parvenaient pourtant de façon précise de l'environnement interne et externe du Québec ? Nous aurions tort de leur faire grief de ce manque de clairvoyance. Ces mêmes lacunes se révélèrent chez la plupart de ceux qui s'exprimaient alors à *Cité libre*, à l'Institut des affaires publiques, au Devoir ou au Parti libéral du Québec. Par ailleurs, je doute que le progrès de nos disciplines garantisse que le déroulement des événements sera plus conforme à nos propres anticipations qu'il ne le fut dans leur cas. Sur ce point, la modestie est de rigueur. Auguste Comte disait du présent qu'il est « gros de l'avenir ». Mais, considérant son temps, Paul Valéry écrivait : « L'ennui avec notre époque, c'est que le futur n'est plus ce qu'il avait l'habitude d'être. »

Pour l'ensemble, je ne saurais exprimer mieux mon appréciation de la portée du symposium de 1952 sur les contemporains qu'en citant le commentaire élogieux qu'un des esprits les plus aigus de l'époque, Pierre Elliott Trudeau, formulait à l'endroit des *Essais sur [5] le Québec*

contemporain qui rassemblaient les conférences et les commentaires prononcés à cette occasion ¹.

Ce livre est enthousiasmant. Pour la première fois chez nous, un groupe d’hommes rompus à diverses disciplines scientifiques s’est appliqué à l’intelligence d’un aspect précis de notre évolution sociale. On ne s’est point penché nostalgiquement sur le présent d’hier, on n’a point inventorié ses ratons laveurs d’aujourd’hui [...]. On a cherché à comprendre dans ce passé ce qu’il renfermait de vital pour ce « maintenant ». Et en considérant le présent comme l’histoire qui s’écrirait demain, on nous a fourni des approximations, non seulement pour comprendre notre époque, mais pour guider rationnellement vers l’avenir ².

Le vœu le plus ardent que je puisse formuler est qu’il se trouve quelqu’un d’aussi crédible que Pierre Elliott Trudeau pour exprimer un jugement analogue sur le colloque du cinquantième anniversaire de la Faculté que nous inaugurons aujourd’hui.

Mon texte comprend deux parties ; je m’interrogerai d’abord sur la pertinence du terme « institution » choisi comme balise d’ensemble du colloque, puis je rappellerai certaines notions qui me servent de jalons et qui, je l’espère, contribueront à guider quelque peu nos délibérations au cours du présent colloque. À la lumière de ces considérations préalables, j’esquisserai ensuite la façon dont je perçois le présent et appréhende l’avenir d’une dizaine d’institutions de la société québécoise dont le poids sur le devenir de cette dernière me semble devoir être particulièrement lourd.

¹ Jean-Charles Falardeau, *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses de l’Université Laval, 1954.

² Pierre Elliott Trudeau, « Chronique du temps perdu », dans *Essais sur le Québec contemporain*, dans *Cité libre*, n° 10, octobre 1954, pp. 60, 61.

CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Pourquoi avoir choisi le terme « institution » comme thème général du colloque ? On voyait sans doute dans cette expression une catégorie commode : à première vue, elle peut inclure toutes les réalités sociales imaginables. Sous l'influence du juriste Maurice Hauriou et des sociologues Herbert Spencer et Émile Durkheim, l'expression connut une vogue considérable au cours des premières décennies du XX^e siècle. C'est sans doute Georges Gurvitch qui [6] contribua le plus à la faire tomber en désuétude au tournant de 1960. Sa condamnation se voulait sans appel :

Ce terme a été employé en France, dans des sens assez divergents, par l'école durkheimienne et dans l'œuvre de Maurice Hauriou. Actuellement, les sociologues américains usent et abusent de ce terme avec une profusion et un manque de clarté frappante [...]. On comprendra que la sociologie contemporaine ait tout à gagner à se débarrasser du concept d'institution ; ceci d'autant plus que, récemment, on a commencé, aux États-Unis, à compromettre le concept, en lui-même très utile, de « structure sociale » en le liant avec celui d'institution ³.

Depuis lors, on a eu recours à nombre de concepts pour tenter de cerner la réalité que cherchaient à traduire les anciens juristes et sociologues : « association », « organisation », « structure », « phénomène social » et même « appareil » dans son acception marxiste de supra-structure. Les termes les plus prometteurs furent ceux de « structure », qui axe l'analyse sur l'interaction dynamique des composantes sociales, et celui d'« organisation », qui fait porter l'accent sur les acteurs individuels, leur zone d'incertitude, leurs stratégies et leurs décisions. Quant à l'expression « phénomène social total », qu'affectionnait notamment Marcel Mauss, elle est redondante, du moins si on la définit

³ Georges Gurvitch, *La Vocation actuelle de la sociologie*, Paris, L I, pp. 81-82, 427-430. Voir, à ce sujet, Georges Lapassade, *Groupes, organisations et institutions*, Paris, Gauthier-Villars, 1967.

avec ce dernier comme un phénomène « où s'expriment à la fois et tout d'un coup toutes sortes d'institution ⁴ ».

Plusieurs précisions sont nécessaires pour bien cerner la valeur heuristique et, espérons-le, opératoire du terme « institution ».

Une institution s'explique par son histoire

Le devenir d'une institution s'explique dans une large mesure par ses origines. Le passage du temps est requis pour permettre les changements dans les mentalités et les structures qu'exige l'émergence d'une institution. Ce n'est pas le hasard ou des choix capricieux qui décident que la « bonne personne » surgisse au « bon moment », mais bien le déroulement d'une conjoncture favorable et la saisie opportune de l'occasion par un ou des individus clairvoyants. [7] Ainsi la création de l'École des sciences sociales de l'Université Laval en 1938 ne peut s'expliquer que par le fait que le père Lévesque, par ses caractéristiques personnelles et sacerdotales, fut en mesure de tirer un profit maximal des conditions de l'époque. Il en fut de même, en 1967, pour ceux qui permirent la naissance à la fois de l'Association canadienne de science politique et de la Société canadienne de science politique, la première, bilingue, et la seconde, unilingue française, en les dotant de liens interactionnels puissants, tels une revue scientifique commune et des colloques conjoints.

Un environnement souvent hostile

Mais le devenir d'une institution ne se comprend pas seulement par les circonstances favorables entourant ses origines, mais aussi par les conflits, les contradictions, les déboires, les résistances au changement, les oppositions qui ont présidé à son émergence et à sa consolidation. La plupart des institutions d'une certaine importance dérangent, bousculent l'ordre social existant et naissent dans la douleur. Nombre de

⁴ Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, p. 274.

projets institutionnels échouent. Compte tenu de l'esprit inventif des bâtisseurs et des pionniers de même que des contraintes émanant de l'environnement, l'institution aurait pu être différente. Ainsi que l'écrit Jean Piaget : « Le propre de l'invention est que cette invention aurait pu être autre : inventer un symbolisme nouveau n'exclut pas la possibilité d'en inventer d'autres à la place ⁵. »

Nombre d'institutions ne parviennent à voir le jour que si elles empruntent la voie de la contestation et même si, pour un certain temps du moins, elles deviennent « anti-système » ou acceptent d'être « non organiques » ou « non institutionnelles », c'est-à-dire non reconnues par le système politique ou social en place comme un rouage accrédité de son fonctionnement et refusant elles-mêmes de façon inconditionnelle ou conditionnelle de revêtir ce statut. Les opérations dignité, le Front de libération du Québec, le Parti québécois furent ou sont « non organiques » et « non institutionnels » à des degrés divers.

Enfin, tout au cours de leur existence, peu d'institutions échappent à la critique et font l'objet d'une approbation unanime. [8] Les appréciations négatives, les attaques fondées ou non influent plus ou moins sur leur évolution : ainsi en fut-il et en est-il encore du fédéralisme canadien, des partis politiques, de la Faculté des sciences sociales ou des associations scientifiques. L'institution est donc à plusieurs titres redevable de l'histoire. Mais qui fait l'histoire ?

Maurice Hauriou définissait l'institution comme « une idée qui fait boule de neige ». Cette façon de voir met d'abord l'accent sur le rôle de la personne individuelle, puisque l'émergence de l'idée de même que les formes concrètes qu'elle revêt, du moins initialement, ne peuvent être le fait que de la clairvoyance et de la persévérance d'un individu ou d'un petit nombre d'individus. Mais l'expression « faire boule de neige » dévoile également l'influence concomitante des conditions objectives de leur action, c'est-à-dire l'intervention de l'environnement interne et externe, la réaction de groupes, d'élites, de masses, de classes sociales et de structures. En fixant les règles et les normes dans des appareils standardisés, ces derniers canalisent et encadrent les rôles individuels de même qu'ils conditionnent leurs choix et leurs décisions. Karl Marx appelait « praxis » ou pratique sociale l'interaction

⁵ Jean Piaget, *Épistémologie des sciences de l'homme*, p. 362, cité par Jean Marcel, *Le Joul de Troie*, Montréal, Éditions du Jour, pp. 143, 144.

dynamique entre l'homme et son environnement et en décrivait ainsi le déroulement : « L'homme fait son histoire mais, ce faisant, il pose les conditions objectives de son existence sociale. » Ce qu'écrit Réjean Landry par référence à la science politique est valide pour toutes les sciences humaines :

La science politique est en train de devenir la science des institutions parce que l'analyse des décisions des individus impliqués dans la production des biens collectifs démontre que les décisions des individus sont affectées non seulement par les goûts et les valeurs individuels mais qu'elles sont également très sensibles aux règles définissant les arrangements institutionnel ⁶.

L'interaction des rationalités

Il convient de pousser plus loin notre analyse du phénomène institutionnel en se demandant quels sont les ressorts sociaux des institutions et sous la poussée de quelle composante sociale elles [9] sont issues. En d'autres termes, quelle est la nature des critères de jugement ou des rationalités qui président à leur émergence et à leur épanouissement ? Sur ce point, les opinions varient considérablement : d'aucuns accordent la prépondérance à une rationalité économique (ou instrumentale), d'autres, à une rationalité culturelle, d'autres encore, à une rationalité politique ou sociale ⁷. Le symposium de 1952 révèle une

⁶ Réjean Landry, « La nouvelle analyse institutionnelle », dans *Politique*, n° 6, 1984, pp. 30, 31. Voir aussi Jacques Chevalier et al., *L'Institution*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, pp. 3-61; Léon Dion, « The Concept of Political Leadership », dans *Revue canadienne de science politique/Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, n° 1, pp. 2-18.

⁷ Pour une présentation théorique du concept de rationalité entendu dans le sens de critère de jugement, voir Léon Dion, « Jalons théoriques pour l'étude empirique des cultures politiques », dans *Revue canadienne de science politique/Canadian Journal of Political Science*, vol. XIV, n° 4, 1981, pp. 701-725 ; « Éléments d'un schéma pour l'analyse des cultures politiques », dans *Recherches sociographiques*, t. II, vol. XXIII, n° 3, 1982, pp. 317-335. Voir aussi Jean Mercier, *Les Québécois et les organisations : l'héritage du passé*, série 3, notes et travaux de recherche n° 9, Québec, Faculté des sciences sociales, Département de science politique, 1985; Robert E. Goodin, *The*

ambivalence persistante dans le discours des conférenciers entre une rationalité économique et une rationalité culturelle dont je montrerai qu'elle se trouve encore au cœur de nos choix individuels et collectifs ainsi que des fondements normatifs des politiques. En outre, la préférence accordée à la rationalité économique que l'on relève chez la plupart de ces conférenciers imprègne encore nos analyses d'aujourd'hui. C'est ainsi que Jean Mercier conclut sur le sujet : « On a vu, dans les pages précédentes, comment plusieurs caractéristiques de l'administration québécoise pouvaient s'expliquer non pas par « la culture québécoise », mais simplement par le statut économique des Canadiens français ⁸. »

Pour Hubert Guindon, dans le passé, les critères de jugement des anglophones relevaient de la rationalité économique et les responsabilités de caractère économique relevaient du fédéral, tandis que ceux des francophones étaient de nature culturelle et que le gouvernement du Québec confinait sa juridiction aux domaines culturel et social. Mais, ajoute Guindon, les francophones ont eux aussi, bien que tardivement, pris conscience de la « grande transformation ⁹ » qui se produisait chez eux et la modernisation du Québec a fait émerger, tant dans les mentalités qu'au sein du gouvernement et de l'administration, une rationalité proprement économique dans les critères de préférence. C'est ainsi que les francophones se [10] seraient trouvés plongés dans l'impossible dilemme que leur poserait leur double préférence, mais sous des impulsions différentes, à la fois pour des critères culturels et des critères économiques ¹⁰. Pareil dilemme ressort très bien dans le propos suivant du chanoine Lionel Groulx :

Politics of Rational Man, London/New York, John Wiley, 1976; Helier J. Robinson, *Renasant Rationalism*, Toronto, Macmillan, 1975.

⁸ Jean Mercier, *op. cit.*, p. 93.

⁹ Karl Polanyi, *The Great Transformation*, New York, Farrar and Rinehart, 1944.

¹⁰ Hubert Guindon, «The Modernization of Quebec and the Legitimacy of the Federal State », Draft Miméo, 1977, by Macmillan Co. of Canada Ltd and the Author, pp. 28, 32, 34, 35. [Voir la version française dans Les Classiques des sciences sociales sous le titre : "[La modernisation du Québec et la légitimité de l'État canadien](#)." JMT.]

S’il est vrai que les aspirations morales d’un peuple doivent passer avant toute chose, il est aussi vrai, dans notre monde renversé, que les forces économiques et les puissances d’argent commandent trop souvent les puissances morales et qu’un peuple n’est vraiment maître de sa vie spirituelle que s’il détient l’administration de son patrimoine matériel ¹¹.

J’é mets l’hypothèse que le Parti québécois s’est heurté à ce même dilemme et que jusqu’ici il n’est pas parvenu à le résoudre.

J’irai même plus loin en suggérant que l’examen attentif de la plupart des institutions, hors du Québec comme au Québec, révélerait que leur dynamisme interne découle très souvent de cette double sollicitation d’ordre économique et d’ordre culturel. Parfois ces facteurs agissent les uns sur les autres ; parfois ils jouent sur deux claviers différents. Et dans ce jeu — les nombreuses réactions à la suite du décès de Félix Leclerc le confirment —, la dimension symbolique de la société parvient quelquefois à éclipser la dimension économique.

Les sources de conditionnement

La dynamique des institutions découle de trois sources différentes de conditionnement : les facteurs organisationnels internes, les facteurs émanant de la société immédiate et les facteurs provenant de l’environnement externe. La finalité de l’institution, le type de leadership, la nature des rapports entre le leader et ses collaborateurs, les modalités de l’intégration et de la participation des simples membres, la nature des relations avec la clientèle, tout cela et bien d’autres conditions encore influent sur la structuration et l’évolution d’une institution. En outre, toute institution, pour survivre et [11] se développer, maintient ou tente de maintenir des rapports avec un certain nombre d’institutions environnantes. Qu’ils soient harmonieux ou conflictuels, ceux-ci affectent à des degrés divers l’implantation et l’insertion sociale de l’institution. Enfin, toute institution subit l’influence de son environnement externe.

¹¹ Lionel Groulx, dans Édouard Montpetit, *Les Canadiens français et l’économie*, Minutes de la Société royale du Canada, 1938, section 1, p. 58, cité par Maurice Tremblay, « Orientations de la pensée sociale », dans Jean-Charles Falardeau, *op. cit.*, p. 208.

Lors du symposium de 1952, Jean-Charles Falardeau, comme bien d'autres, a écrit à ce sujet :

Nous sommes une enclave culturelle, liés à Rome par la religion et à la France par la civilisation, nous sommes l'un des deux éléments politiquement essentiels d'un pays qui est lui-même, par vocation géographique, partie d'un triangle nord-atlantique. Si nous sommes nord-américains par naissance, nous sommes français par la civilisation et la langue, catholiques par tradition ou conviction. [...] Comment concilier le souci d'une certaine prospérité temporelle collective avec les exigences spirituelles de la culture et du christianisme dont nous nous réclamons ? Comment atteindre un contrôle efficace de l'économie en face des impératifs du capitalisme moderne ¹² ?

Faisant sien un thème esquissé dans la conférence d'Everett C. Hughes au cours du même symposium, Jean-Charles Falardeau montre que c'est souvent par mode d'invasion et non pas à la suite d'un choix mûrement réfléchi que s'exerce l'influence de l'extérieur. Par référence à l'industrialisation, il note :

Une autre caractéristique de l'industrie moderne [...] est qu'elle s'établit en général dans un pays par mode d'invasion, en ce sens que le capital, l'outillage et les techniques nécessaires à l'industrie sont apportés dans ce pays par des gens de l'extérieur. Ceux-ci sont la plupart du temps d'une nationalité et d'une culture différentes de celles du pays où ils pénètrent et ainsi une invasion industrielle s'accompagne presque invariablement d'une invasion culturelle. Tout processus d'industrialisation implique, en plus des transformations technologiques et morphologiques, des perturbations d'ordre spirituel ¹³.

De ce triple conditionnement des institutions, il s'ensuit que leur implantation comme leur développement, loin de s'effectuer d'une façon souple et prévisible, sont plutôt affectés par des soubresauts consécutifs à des crises internes de même que par des irrptions de l'environnement immédiat, ou encore soumis aux chocs des [12] invasions qui les rendent dépendantes de leur environnement externe. Il importe enfin de

¹² Jean-Charles Falardeau, « Perspectives », *op. cit.*, p. 257.

¹³ Jean-Charles Falardeau, « Avant-propos », *op. cit.*, p. 20.

noter que ces diverses modalités de conditionnement agissent constamment les unes sur les autres de sorte que le mouvement institutionnel obéit à un processus dialectique. Pour les petites institutions et pour les petites sociétés, il surgit de cette condition nombre de questions sans réponse et il en découle nombre de problèmes insolubles, dont celui d'une identité propre et précise n'est pas le moindre.

Institutionnalisation et désinstitutionnalisation

Toute idée ou tout acte appelé à devenir une institution requiert une phase plus ou moins longue, alimentée par une dialectique complexe d'objectivisation (réification ou extériorisation) et d'intériorisation (subjectivisation) que l'on peut désigner par le terme « institutionnalisation ». Lynne G. Zucker caractérise ce double processus en ces termes :

Hence, institutionalization is both a process and a process variable. It is the process by which individual actors transmit what is socially defined as real and, at the same time, at any point in the process, the meaning of an act can be defined as more or less a taken-for-granted part of this social reality. Institutionalized acts, then, must be perceived as both *objective* and *exterior*. Acts are *objective* when they are potentially repeatable by other actors without changing the common understanding of the act, while acts are *exterior* when subjective understanding of acts is reconstructed as intersubjective understanding so that the acts are seen as part of the external world ¹⁴.

¹⁴ Lynne G. Zucker, « The Role of Institutionalization in Cultural Persistence », dans *American Sociological Review*, vol. 42, 1977, p. 728. Aussi, P. Berger et T. Luckmann, *The Social Reconstruction of Reality*, New York, Doubleday, 1967.

En outre, ce processus dialectique entraîne dans son sillage une restructuration plus ou moins importante de son environnement social, laquelle commande souvent, à son tour, la « désinstitutionnalisation » d'une partie de l'aménagement social existant ¹⁵.

Même avant son éclosion et tout au long de son évolution, une institution dérange parce qu'elle remet en question d'autres [13] institutions, qu'elle en modifie le cours, parfois même de façon brutale, pouvant aller jusqu'à les rendre caduques.

S'adressant, en mai 1968, aux étudiants contestataires dans la cour de la Sorbonne, Jean-Paul Sartre disait des institutions qu'elles ne doivent pas être considérées comme achevées au moment où

on vous les donne, mais au contraire en tant qu'elles ont été chacune, à un certain moment, une petite révolution, une petite contestation des formes d'avant. Autrement dit, voir dans la succession des formes de culture plutôt le côté par lequel elles ont détruit quelque chose et créé quelque chose, une sorte de dialectique du neuf, au lieu de recevoir par des cours en chaire une culture débitée en tranches, tuée depuis longtemps et servant uniquement à faire des cadres ¹⁶.

De la même façon, toute institution au cours de sa durée est susceptible d'être contestée. En plus donc de son propre ressort interne, elle est soumise à des contraintes externes. Celles-ci sont susceptibles de réorienter son élan initial, de la modifier, non seulement dans ses fonctions, mais également dans sa structure.

Sous l'effet de ces impulsions aussi bien discordantes que concordantes, l'institution évolue, éprouve des changements, non seulement quantitatifs, mais aussi qualitatifs. Elle se révèle autre que ce qu'elle aurait pu être. Son rythme d'évolution peut diminuer ; elle peut stagner,

¹⁵ D. Laberge, « D'une forme instituée à une autre: considérations sur l'analyse de la désinstitutionnalisation », dans *Revue internationale d'action communautaire/International Review of Community Development*, 19/59, 1988, pp. 33-40.

¹⁶ Jean-Paul Sartre, Propos tenus à la Sorbonne en mai 1968, rapportés dans *Le Nouvel Observateur*, n° 1229, 27 mai-2 juin 1988, p. 125.

se rigidifier et atteindre un premier plateau institutionnel ¹⁷, puis, après une autre phase d'expansion, atteindre un second plateau, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle devienne comme un stalactite. À partir de ce moment, l'institution perd son utilité sociale, se cherche en vain d'autres raisons d'être, et seule sa force d'inertie lui procure un certain sursis. En outre, elle est susceptible de persister plus ou moins longtemps dans l'esprit des gens en tant que résidu historique. Johann Wolfgang von Goethe disait avec raison : « Tout ce qui naît mérite de périr. »

J'aurai l'occasion de le montrer, la société québécoise offre de nombreux exemples de processus d'institutionnalisation et de désinstitutionnalisation de cette nature. À la suite de la Seconde [14] Guerre mondiale, les réseaux institutionnels traditionnels furent débordés. Il s'ensuivit un fourmillement d'expérimentations, une éclosion d'idées nouvelles. Les mutations furent nombreuses, complexes ; on s'efforça d'adapter d'anciennes institutions aux conditions nouvelles : les paroisses rurales, transplantées naguère en milieu urbain, n'endiguèrent plus le flot des nouveaux venus mentalement et ethniquement hétérogènes. Il est difficile de comprendre pourquoi la proposition pourtant bien raisonnable d'une déconfessionnalisation de certaines organisations à vocation séculière formulée par le père Lévesque souleva, dans les milieux bien pensants d'alors, une indignation telle qu'on pouvait croire qu'elle ébranlait les cadres sociaux existants dans leurs assises mêmes. Mais n'allons pas fureter si loin dans le passé et rappelons la levée de boucliers que souleva en 1963-1964 le fameux projet de loi numéro 60, qui ne prévoyait pourtant rien de plus que la création d'un ministère de l'Éducation et laissait intact le caractère religieux des écoles et des commissions scolaires.

Dans de nombreux secteurs, de véritables bouleversements furent requis pour ouvrir le passage à une société qui persistait, du moins dans la perception que ses élites s'en faisaient, à se vouloir traditionnelle alors que tout, autour d'elle et en son propre sein, bouillonnait de modernité. Il n'est guère surprenant que cette période, qui débute bien avant 1960, soit apparue aux contemporains comme une révolution, et une révolution qui fut loin d'être aussi « tranquille » qu'on l'a qualifiée.

¹⁷ Pour l'expression « plateau institutionnel », voir Raymond Breton et Albert Breton, « Le séparatisme ou le respect du statu quo », dans *Cité libre*, avril 1962, pp. 17-28.

Ce sont les composantes de la société - la biologie, l'écologie, la démographie, la technologie, l'économie, la stratification sociale, la politique et la culture - qui, en se modifiant et en agissant les unes sur les autres, rendent possibles les processus d'institutionnalisation et de désinstitutionnalisation sans que la suprématie de l'une ou de l'autre ne soit structurellement assurée en permanence, bien que l'une ou l'autre puisse prédominer dans des circonstances particulières. Même si ces interactions incessantes en tous sens instituent une société, il serait erroné de croire qu'elles sont toujours accordées. Au contraire, il arrive souvent qu'en s'entremêlant elles se contredisent plutôt qu'elles ne se renforcent. Il résulte de ces processus de concordance et de discordance divers phénomènes dont les deux principaux sont la diachronie, c'est-à-dire la diversité des rythmes d'évolution dans le temps, et la dyssynchronie, c'est-à-dire l'incompatibilité de certaines composantes sociales à un moment [15] donné. Le long hiatus entre les perceptions culturelles et les conditions socio-économiques réelles de la société québécoise représente un cas de diachronie, tandis que la persistance d'un ordre politique traditionnel sous Maurice Duplessis dans un contexte de modernisation rapide constitue un exemple de dyssynchronie.

ESQUISSE D'UNE PROBLÉMATIQUE DES INSTITUTIONS QUÉBÉCOISES

Dans mon esquisse des institutions québécoises, conformément au vœu exprimé par les organisateurs de ce colloque, je me tournerai vers l'avenir plutôt que de me complaire dans un rappel nostalgique ou accusateur du passé. Il importe toutefois de ne pas verser dans la myopie historique qui a caractérisé tant de nos analyses sociales dans les années 1950. C'est dans le passé qu'il faut chercher la trace des gens et des choses qui font la richesse de notre patrimoine qui témoigne de la persistance des Canadiens français comme peuple ou nation. En outre, sous nombre d'aspects, l'historiographie récente démontre la pertinence de certains faits de notre histoire dont ma génération a méconnu la portée de même que de certaines institutions dont elle a mal jugé le rôle.

Ce n'est pas parce qu'un événement s'est produit il y a deux cent vingt-huit ans qu'il aurait perdu toute pertinence sur les attitudes et les comportements d'aujourd'hui en raison du simple passage du temps. Il

est évident que je fais référence à la Conquête anglaise de la Nouvelle-France en 1760. Maurice Séguin et Michel Brunet simplifiaient indûment l'explication historique en faisant dépendre la suite de notre histoire de ce seul événement. Par contre, des travaux récents mettent en relief moins la Conquête - malgré les déchirures qu'elle provoqua dans le tissu fragile d'une société naissante - que la persistance jusqu'à aujourd'hui de certains traits propres aux habitants de la Nouvelle-France et de certaines caractéristiques institutionnelles du régime colonial français ¹⁸. On cite avec approbation beaucoup de propos d'Alexis de Tocqueville, de passage au Bas-Canada en 1831. Je retiens les passages suivants :

Le Canada est en effet l'image fidèle de ce qu'on a vu là [c'est-à-dire dans la France de Colbert]. Des deux côtés on se trouve en [16] présence de cette administration presque aussi nombreuse que la population, prépondérante, agissante, réglementante, voulant prévoir tout, se chargeant de tout, toujours plus au courant des intérêts de l'administré qu'il ne l'est lui-même, sans cesse active et stérile. [...] ¹⁹.

D'un autre côté, l'éducation politique que le colon français reçoit dans sa patrie l'a rendu jusqu'à présent peu propre à se passer facilement d'une tutelle. Transporté dans un lieu où, pour prospérer, il lui faut se diriger lui-même, il se montre gêné dans l'exercice de ses droits nouveaux. Si le gouvernement a la prétention de tout faire pour lui, lui, de son côté, n'est que trop porté à en appeler au gouvernement dans tous ses besoins ; il ne se fie point à ses propres efforts, il ne se sent pas de goût pour l'indépendance et il faut presque le forcer à être libre ²⁰.

Qui ne reconnaît pas dans ce propos le complexe d'actions et de réactions que l'on retrouve au sein du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.), de tant d'autres expériences de planification ainsi

¹⁸ Voir, par exemple, Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, Tome 1 : *De la Confédération à la crise (1867-1929)* ; Tome 2 : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal Express, 1979, 1986. Pour des points de vue similaires, voir Jean Mercier, *op. cit.*

¹⁹ Jacques Vallée, *De Tocqueville au Bas-Canada*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 174.

²⁰ *Ibid.*, p. 122.

que dans les domaines de l'éducation, de la santé et des affaires sociales, de la culture, voire même de l'économie ?

Par ailleurs, il importe de rectifier la thèse selon laquelle les Québécois seraient de piètres adeptes de la démocratie, celle-ci leur ayant été inculquée de l'extérieur sans qu'eux-mêmes aient à lutter pour la conquérir. C'est ainsi que Frank Scott affirme que la démocratie constitue pour le Canadien anglais une « croyance fondamentale » qui lui a été inculquée au cours de plusieurs siècles de lutte, tandis que le Canadien français en possède une tout autre expérience :

Il n'en connaissait rien sous l'ancien régime ; ce qu'il en a appris vient de ses rapports avec les Anglais ; ainsi la démocratie s'est tout de suite identifiée à la lutte pour les droits religieux et linguistiques. Il s'est servi de la démocratie plutôt qu'il n'y a adhéré comme doctrine. Son éducation catholique le rend plus conscient des devoirs et des obligations de l'individu que de ses droits personnels et plus prêt à adopter un ordre hiérarchique. Il insiste donc plus fortement [17] sur les droits des groupes appelés au Canada droits minoritaires que sur les libertés individuelles ²¹.

Ce jugement contient une part de vérité, mais, à mon avis, il ne rend pas justice aux efforts de nombre d'individus et d'associations, parmi les générations passées, pour la conquête et la sauvegarde de l'esprit et de la procédure démocratiques. D'une part, depuis la lointaine enquête que j'ai menée sur le sujet ²², je suis convaincu que l'esprit démocratique est depuis longtemps bien vivace parmi les Canadiens français ; d'autre part, il suffirait d'un bref rappel de l'histoire pour démontrer que, depuis la Conquête, ils ont dû lutter à plusieurs reprises et avec vigueur pour conquérir et sauvegarder les institutions responsables et représentatives dont ils jouissent et qu'aujourd'hui encore ils cherchent à affermir.

À mesure que j'approfondis notre passé récent, je constate que la période 1945-1960 fut critique pour la suite de l'histoire, mais qu'elle

²¹ Frank Scott, « Canada et Canada français », numéro spécial de la revue *Esprit sur le Canada français*, août-septembre 1952, p. 185.

²² Léon Dion, « L'esprit démocratique chez les Canadiens de langue française », dans *Cahiers de l'Institut canadien de l'éducation des adultes*, n° 2, 1958, pp. 34-44.

fut mal appréciée par les contemporains et escamotée par les générations subséquentes. Cette période se caractérisa, bien sûr, par la remise en question du cléricisme, du duplessisme et du nationalisme. Mais, dans la foulée de l'industrialisation et de l'urbanisation consécutives à la guerre et à l'après-guerre, quel bouleversement des structures, quel travail de sappe des mentalités, que d'événements prémonitoires qui parviendront à pleine éclosion dans les décennies subséquentes !

Toutefois, rassurez-vous, je ne succomberai pas aujourd'hui à la tentation de m'étendre sur cette période. Je survolerai un certain nombre de nos institutions en les resituant, le cas échéant, dans la problématique jugée aujourd'hui la plus accréditée, et je porterai mon regard surtout vers l'an 2000, mais sans souci de prospective.

Les institutions politiques

Tout au long du symposium de 1952, les références au rôle de l'État dans l'aménagement de l'économie, de la culture et de la société en général furent rarissimes. Mason Wade fut le seul à traiter de cette question de façon élaborée, mais son exposé fut strictement [18] descriptif ²³. Le fédéralisme canadien était tenu pour acquis sous la forme qu'il revêtait alors. Les premiers signaux de la grande vague indépendantiste qui secoua les trois décennies subséquentes étaient imperceptibles ; la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ne fut créée qu'en 1963 ; les premières tentatives de révision constitutionnelle furent orchestrées par Paul Gérin-Lajoie sous le régime Lesage, reprises sous le gouvernement Trudeau en 1971, mais ce n'est qu'à la suite du référendum québécois de 1980 qu'une grave crise constitutionnelle éclata, dont il serait hasardeux de dire qu'elle est définitivement dissipée.

Ce qui me frappe le plus dans le symposium de 1952 est l'absence de toute référence à la performance des gouvernements, des partis et des administrations, tant fédéraux que provinciaux. Pourtant, la contestation du régime Duplessis, y compris sa politique économique, prenait alors rapidement de l'ampleur, tant chez les membres de la Faculté des

²³ Mason Wade, « Political Trends », dans Jean-Charles Falardeau, *op. cit.*, pp. 145-164.

sciences sociales de l'Université Laval que parmi l'intelligentsia québécoise en général. Nombre d'autres questions concernant les relations de l'État avec les entreprises, les syndicats et autres groupes d'action furent également passées sous silence. On n'y retrace nulle interrogation non plus sur les effets de la mise en place éventuelle au Québec de la formule politique de l'État-providence proposée par lord Keynes et que pourtant le gouvernement fédéral s'affairait à mettre au point, depuis la fin de la guerre tout au moins. Il est curieux de constater que dans un ouvrage retentissant, publié deux ans plus tard, l'un des collaborateurs du symposium, Maurice Lamontagne, se révélerait un économiste informé sur les conséquences multiples du développement de l'État-providence, sur les relations fédérales-provinciales et sur l'État provincial lui-même ²⁴.

Si nous escamotions dans le présent colloque l'institution étatique et son rôle souvent prédominant sur la manière d'être des autres institutions, nous commettrions une faute impardonnable, puisque, selon la formule de Georges Lapassade, l'État représente « la forme-type » de l'institution ²⁵.

[19]

La politique ne se ramène pas au seul pouvoir, à sa conquête et à sa préservation. Elle renvoie également et en premier lieu aux valeurs, aux fondements normatifs d'une société : la justice, la liberté, l'égalité et la compassion. La loi fondamentale, la constitution sur laquelle reposent les assises d'une société, représente la première forme d'institutionnalisation de ces valeurs. Elle fonde notamment l'autorité, c'est-à-dire le droit de gouverner, la responsabilité de sauvegarder l'ordre social. Or, il est erroné de croire que ce droit découle de la seule légalité formelle, bien que celle-ci soit le principal sinon l'unique critère des jugements des tribunaux. La persistance d'un régime politique donné dépend aussi d'une seconde condition plus difficile à cerner, mais tout autant requise : la légitimité, c'est-à-dire le consentement, le plus souvent implicite mais requérant, en période de crise, une adhésion explicite des gouvernés. Dans l'ordre normal des choses, ce consentement s'exprime par la règle de la majorité, consécutive à des élections ou à des

²⁴ Maurice Lamontagne, *Le Fédéralisme canadien. Évolution et problèmes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1954.

²⁵ Georges Lapassade, *op. cit.*, p. 173.

référendums ²⁶. Jean-Jacques Rousseau a exprimé, dans une formule succincte, cette double nature de l'autorité politique : « Le plus fort ne saurait être le maître s'il ne sait convertir sa force en droit et l'obéissance en devoir. » Un degré de consentement élevé est nécessaire notamment pour fonder les solidarités à la base de tout projet de société servant d'inspiration et de phare aux dirigeants politiques.

La légitimité de l'État canadien a été niée ou remise en question par plusieurs depuis le début des années 1960, et, de façon de plus en plus marquée, avec l'ascension du Parti québécois, sa prise de pouvoir en 1976 et le référendum de 1980. L'échec référendaire de même que l'incapacité de susciter une opposition parvenant à empêcher le rapatriement de la Constitution sans l'accord du Québec ont, pour le moment du moins, réduit à une quasi-impuissance ceux qui contestent la légitimité de l'État canadien.

La vie politique québécoise est jalonnée de plusieurs balises : le cadre juridique incorpore le fédéralisme et le parlementarisme à [20] l'anglaise. Le statut des francophones, minoritaires au Canada mais fortement majoritaires au Québec, est source d'une insécurité longtemps exploitée par les élites cléricales et laïques qui désiraient maintenir leur longue hégémonie. La dépendance de la masse de la population envers les notables, clercs et laïques, bloquait l'émergence d'une classe moyenne et de groupes d'intérêt influents. L'administration publique muselée croupissait sous le favoritisme qui a longtemps caractérisé la scène politique. La production et la transmission des valeurs sociétales étaient autoritaires et doctrinaires. Enfin, les partis politiques étaient réduits au rôle de machines électorales, le parti au pouvoir refoulant le pluralisme culturel qui s'exprimait pourtant avec une vigueur croissante parmi les coopératives, les syndicats, les associations patronales et professionnelles. Il devenait alors illusoire d'envisager la formation d'une opinion publique éclairée et exigeante, et facile de contraindre les

²⁶ Sur le sujet, voir Roger Holmes, *Legitimacy and the Politics of Knowledge*, London/Boston, Routledge and Kegan Paul, 1976 ; Harry Eckstein et Ted Robert Gurr, *Patterns of Authority*, New York/London, John Wiley, 1975 ; Jürgen Habermas, *Legitimation Crisis*, London, Heinemann, 1976 ; Ronald Rogowski, *Rational Legitimacy. A Theory of Political Support*, Princeton, NJ., Princeton University Press, 1974 ; Gil Rémillard, *Le Fédéralisme canadien*, Tome II: *Le Rapatriement de la Constitution*, Montréal, Québec/ Amérique, 1985.

quelques mouvements sociaux qui se pointaient dans cet horizon borné à modérer leurs revendications.

Problèmes du fédéralisme canadien

Ramener les problèmes du fédéralisme canadien aux seules relations Québec-Ottawa est une erreur à laquelle j'ai plus d'une fois succombé au cours des dernières années. Le passé récent l'a démontré une fois de plus : toutes les provinces, en certaines circonstances et à des degrés divers, ont exprimé leur insatisfaction à l'endroit de l'aménagement constitutionnel et politique canadien. On a même vu, ici et là, poindre la menace d'une sécession. Par ailleurs, le contentieux constitutionnel et politique québécois déborde le gouvernement fédéral et englobe la plupart des provinces dans de nombreux secteurs d'activité. Néanmoins, ce dont je traite aujourd'hui me contraint de limiter mes commentaires au seul cas québécois, cas, il faut en convenir, le plus complexe et le plus explosif.

J'émetts un jugement personnel : il faut une bonne dose de la foi du charbonnier pour conclure que l'Accord du lac Meech, non encore incorporé à la Constitution par suite du refus de certaines provinces de le sanctionner, constitue le remède à tous les maux dont les Canadiens français, et plus particulièrement les Québécois, ont souffert depuis la Confédération, en 1867. La simple reconnaissance du Québec comme « société distincte » ne saurait nous transporter d'enthousiasme : ne nous sommes-nous pas tous reconnus [21] dans la formule cruelle et lapidaire de Marshall McLuhan des « deux solitudes » — une expression qui met en relief la platitude de la formule juridique ? Plus encore, personne ne peut garantir la portée exacte de cette formule tant que les tribunaux n'auront pas statué sur la question. Avec une éventuelle entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, il se créerait une situation nouvelle dont il est impossible de prévoir les conséquences sur la langue française et la culture québécoise. Enfin, la récente loi 142 sur les langues officielles comporte des clauses suscitant des inquiétudes pour la sauvegarde de la priorité du français au Québec que seules l'inclusion de l'Accord du lac Meech dans la Constitution et la signature d'un accord dans le même esprit entre le gouvernement fédéral et le Québec pourraient dissiper. Je l'ai déjà dit, je le répète :

n'ayant pas le choix, je veux bien faire confiance, faire montre d'optimisme. Mais je ne veux pas non plus être dupe, et je garde les yeux bien rivés sur la porte de sortie.

Le grand constitutionnaliste lord Acton se demandait comment il pouvait être possible pour plusieurs nations de cohabiter dans un même État, même si ce dernier revêtait une forme fédéraliste ²⁷.

Jean-Charles Bonenfant disait avec raison que le fédéralisme ne constitue pas le meilleur régime politique, mais qu'il est souvent le seul possible quand une société qui veut se constituer en État présente des caractéristiques jugées fondamentales et inaliénables parmi sa population ou au sein de ses régions. Or, du point de vue du Québec, la Constitution de 1867 comportait à l'origine de graves entraves, et de nombreuses déficiences se sont révélées au cours des ans. On l'a vu en 1982, ce n'est pas l'absence d'une formule d'amendement qui fut le principal obstacle à des changements constitutionnels qui auraient instauré un ordre juridique convenant au Québec. Ce fut plutôt le fait que dès l'origine - en imposant au seul Québec, avec l'article 133, un bilinguisme institutionnel et, avec l'article 93, le caractère confessionnel de ses écoles et de ses commissions scolaires en plus de lui imposer des comités protégés pour la minorité anglophone (heureusement supprimés il y a une vingtaine d'années) et, toujours depuis lors, en persistant à imposer une conception symétrique, uniforme et purement fonctionnelle de la [22] Constitution - on s'est trouvé à imposer un fédéralisme réductif, ne reconnaissant comme entités sociologiques que des sommes d'individus constituant une majorité d'anglophones et une minorité de francophones. Sauf dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'unité canadienne*, on s'est refusé à toute proposition de réaménagement structurel reconnaissant au Canada deux majorités et deux minorités et établissant la pleine égalité juridique des unes et des autres, comme ces demandes sont exposées dans les pages bleues qui servent d'introduction au premier volume du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*.

L'affirmation de Jean Bouthillette, bien qu'à première vue excessive, ne manque pas d'à-propos : « La loi de 1867 est équivoque : la liberté démocratique qu'elle institue secrète de la servitude à notre

²⁷ Lord J. E. E. D. Acton, cité dans Ramsey Cook, *Canada and the French Canadian Question*, Toronto, Macmillan, 1966, p. 5.

endroit, une servitude voilée mais réelle, qui n'est pas absence de liberté mais aliénation de NOTRE liberté ²⁸. »

La reconnaissance du Québec comme « société distincte » constitue un pas encore timide vers une conception visant, non plus seulement à des réaménagements de caractère fonctionnel, mais à des transformations de nature structurelle de la Constitution canadienne, si elle devient partie intégrante de cette dernière. Ce ne serait là, bien sûr, qu'un pas dans la direction d'un fédéralisme asymétrique. Suivie d'autres amendements dans le même sens, la probabilité de l'événement déstructurant que signifierait l'indépendance politique du Québec se trouverait d'autant diminuée. Par ailleurs, depuis le régime d'Honoré Mercier à la fin du siècle dernier, tous les premiers ministres du Québec ont pratiqué envers le gouvernement fédéral, à des degrés divers, une politique de méfiance connue sous le nom d'autonomie provinciale, que l'on peut considérer comme l'institutionnalisation politique des diverses formes du nationalisme. Eu égard aux conditions structurelles du fédéralisme canadien, notamment le fait juridiquement reconnu ou non du Québec comme société distincte en raison de sa langue et de sa culture, il est probable que cette pratique de l'autonomie provinciale persistera dans l'avenir prévisible.

²⁸ Jean Bouthillette, *Le Canadien français et son double*, Montréal, L'Hexagone, 1972, p. 86.

[23]

Le devenir incertain de l'État québécois

À comparer les indicateurs de croissance de l'État québécois, de 1960 à 1967-1968, d'une part, et de 1980 à 1988, d'autre part, à l'exception de l'inévitable progression budgétaire, on constate que l'ébullition qui les caractérisait au début de la Révolution tranquille s'est considérablement refroidie depuis ²⁹. Le processus de déstructuration et de restructuration amorcé en 1940, freiné de 1944 à 1960, réamorcé et accéléré au cours des belles années de la Révolution tranquille s'est graduellement ralenti par la suite au point de marquer un certain recul dans certains secteurs.

Les représentations que les citoyens se font de la politique changent de façon cyclique. Puisant aux sources d'un néo-nationalisme fervent, qu'il alimentait d'ailleurs lui-même, l'État québécois des premières années de la Révolution tranquille éveilla chez certains des sentiments s'apparentant à la religion dont ils délaissaient sans remords le culte affadi. Après plusieurs années d'une tiédeur croissante à l'égard de l'État, l'accession au pouvoir du Parti québécois, en 1976, infusa à ce dernier une forte poussée d'adrénaline, provoquée elle aussi par un sentiment nationaliste puissant. De nouveau la ferveur se réveilla, mais comme la première, elle fut de courte durée et, à mon avis, elle s'était déjà considérablement dissipée bien avant le référendum de mai 1980. Entre-temps, une autre divinité, le marxisme et ses multiples dérivés, s'était imposée aux Québécois, surtout parmi les étudiants et les jeunes professeurs, en raison surtout de l'ignorance de l'idéologie initiale.

La tiédeur croissante envers l'État s'est étendue à l'ensemble des institutions politiques, à l'exception des tribunaux et peut-être également des partis politiques, que des réformes électorales ont épurés et qui, pour la jeunesse en particulier, constituent virtuellement les seuls véhicules d'action politique. La principale cible des critiques est l'administration, jugée comme une bureaucratie lourde, omniprésente et inefficace, ou encore un pouvoir « parallèle » ou un « gouvernement

²⁹ Pierre-André Julien, Pierre Lamonde et Daniel Latouche, *Québec 2001. Une société refroidie*, Montréal, Boréal Express, 1976.

invisible ». On oublie que la valeur d'un gouvernement est intimement liée au dynamisme de ses hauts fonctionnaires et au prestige des administrateurs qui entretiennent des rapports [24] constants avec les groupes sociaux et les individus ³⁰. Députés et ministres pointent souvent un doigt accusateur vers l'administration. Ce faisant, à mon avis, loin de se purifier aux yeux des citoyens, ils s'affaiblissent et s'éclaboussent eux-mêmes.

En raison de cette évolution des perceptions de la politique, on a conclu à la dépolitisation : le pragmatisme se serait substitué à l'idéologie ; la demande de privatisation des entreprises publiques s'accroîtrait ; les citoyens eux-mêmes, moins pénétrés de politique, se désintéresseraient davantage des affaires publiques ; plus encore, la tiédeur à l'endroit de la politique deviendrait méfiance, sinon hostilité ³¹.

Dans la mesure où cette description dépressive traduit la réalité, à quoi faut-il attribuer cette dépolitisation ? Faire état de la défaite du projet souverainiste lors du référendum de 1980 explique en partie la démobilisation de nombreux protagonistes de cette option, mais représente une explication insuffisante, car le problème de la dépolitisation est de dimension occidentale sinon planétaire. Une cause plus générale consisterait dans le fait que, les postes les plus prestigieux et les plus lucratifs dans la fonction publique ayant été comblés, tandis que le nombre de personnes qualifiées croissait rapidement en raison des progrès de l'éducation, les candidats se sont dirigés alors vers le secteur privé, qu'ils ont contribué à rendre plus attrayant et plus ouvert tout en retirant pour eux-mêmes des gratifications tangibles et intangibles plus

³⁰ Depuis quelques années, le gouvernement du Québec, imitant ainsi d'autres gouvernements, affaiblit l'influence de ses hauts fonctionnaires, restreint leur nombre et recourt fréquemment au recrutement sous contrat de personnes de l'extérieur de la fonction publique. Voir Jacques Bourgault et Stéphane Dion, «Les gouvernements antibureaucratiques face à la haute administration: une comparaison Québec-Canada», communication présentée au colloque international de la revue *Politique et management public*, Québec, 3 et 4 novembre 1988.

³¹ R. M. Hartwell, «Introduction», dans Kenneth S. Templeton Jr (édit.), *The Politicization of Society*, Indianapolis, Liberty Press, 1979 ; Jacques Ellul, « Politicization and Political Solutions », dans *The Politicization of Society*, pp. 209-248 ; Thomas Halper et Richard Hartwig, « Politics and Politicization : An Exercise in Definitional Bridge-Building », dans *Political Studies*, vol. xxiii, n° 1, pp. 71-79.

élevées que ne le leur aurait permis le secteur public. Une dernière explication vaut d'être mentionnée : les principaux objectifs de modernisation de l'État, notamment en ce qui concerne le bien-être et l'éducation, sont atteints. Les individus, disposant maintenant de ce qu'ils [25] réclamaient, découvrent qu'ils n'en retirent pas toute la satisfaction qu'ils anticipaient et ne se privent pas de proclamer leur déception ³². Si tel est le cas, le remède à la dépolitisation en cours consisterait dans la formulation d'un nouveau projet de société en remplacement de celui qui s'est imposé il y a plus de quarante ans au Canada et vingt-cinq ans au Québec et qui aurait aujourd'hui porté ses meilleurs fruits.

Toutefois, accréditer l'existence du phénomène de dépolitisation n'implique pas, comme d'aucuns l'estiment, une diminution correspondante du rôle de l'État - y compris celui du Québec - bien que l'évolution du fédéralisme canadien soit problématique, notamment en raison de l'incertitude engendrée par le traité de libre-échange avec les États-Unis. Au cours des années qui viennent, le rôle de l'État, certes, se transformera, mais, à mon avis, sans subir d'éclipse, bien au contraire. La privatisation de certaines entreprises publiques ne représente que la pointe d'un iceberg dont nous connaissons bien mal la ligne de fond. Par exemple, jusqu'à quel point parviendrait-on, même si on le voulait, à privatiser l'éducation, la santé et la sécurité sociale, secteurs chez lesquels, dans la plupart des pays, dont le Canada, les règles de l'universalité et de la gratuité ont été établies il y a plusieurs années et dont la grande majorité de la population exige le maintien ? Peut-on estimer la nature des demandes auprès de l'État d'une population vieillissante, dont l'espérance de vie augmente en même temps que la proportion des jeunes diminue, d'où l'alourdissement graduel du poids politique sur cette tranche croissante de la pyramide d'âge ? Serait-il possible, même si les populations le voulaient vraiment, d'empêcher l'État, avec les puissants moyens d'investigation à sa disposition, d'être l'arbitre presque universel des valeurs sociétales, de s'immiscer comme un dinosaure dans la vie privée des individus, de le contraindre à distendre ses tentacules les plus paralysantes pour la créativité libre des hommes ?

³² Sur la théorie de la déception, voir Albert Hirschmann, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1982.

À supposer même que tous ces prélèvements dans le rôle de l'État puissent être effectués avec succès, le moindre examen des problèmes majeurs qui se posent et vont se poser de plus en plus aux sociétés et que seul l'État pourra prendre en charge permet d'anticiper que les responsabilités de ce dernier vont encore s'accroître [26] dans l'avenir. Ces problèmes majeurs sont ou paraissent insolubles. En tout cas, ils vont exiger une intervention prioritaire de sa part, car il représente la seule institution qui puisse répondre du bien commun et imposer sa volonté à l'ensemble des individus et des collectivités. Selon la formule de Michel Crozier, tout pouvoir s'exprime par le « contrôle de la zone d'incertitude ³³ ». C'est à l'État que revient de façon ultime l'exercice de ce contrôle.

Il suffit de faire état ici des innombrables sources de danger mortel qu'engendrent les nouvelles technologies, par ailleurs prometteuses, issues des progrès scientifiques et des procédés mieux concertés de l'innovation, associés à la génétique, à l'énergie atomique, aux communications, à la chimie, à l'informatique, à la robotique, à la recherche spatiale, à la pollution de l'environnement par les pluies acides, aux déchets nucléaires et industriels, et ainsi de suite. Ces développements sont souvent rendus possibles grâce au concours de l'État. Le mérite de leurs résultats bénéfiques lui est rarement reconnu alors qu'on lui attribue la principale sinon l'entière responsabilité de leurs effets nocifs. En outre, on reproche amèrement aux dirigeants politiques d'investir des milliards de dollars pour soutenir les intérêts des industries de guerre, pour alimenter les guerres régionales engendrées en bonne partie par leurs interventions impérialistes alors qu'ils ne consacrent que de maigres sommes à l'épuration de l'environnement, à la prévention des catastrophes écologiques et au soulagement de la misère humaine dans le Tiers monde.

Eu égard à l'ampleur des problèmes issus des nouvelles technologies, il ne fait aucun doute que seul l'État est en mesure de réglementer efficacement leur utilisation par les particuliers, ou encore par l'un de ses propres appareils, et de remédier aux catastrophes que leur manipulation imprudente est susceptible d'engendrer. D'ailleurs, ce sont les populations elles-mêmes qui, dans ces cas malheureux, réclament avec insistance et angoisse son intervention et rendent les dirigeants

³³ Michel Crozier, *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, Le Seuil, 1963.

politiques responsables de toute négligence et de tout atermoiement. Parfois même, la salubrité d'une région sinon de la planète entière, comme dans le cas des pluies acides ou des déchets nucléaires, dépend de la célérité et du savoir-faire des personnes désignées par les services publics compétents. Pour mesurer l'ampleur de ces nouveaux rôles impartis à l'État, il suffit de [27] mentionner la tragédie nucléaire de Tchernobyl, en Union soviétique, l'affaire du thon avarié des Provinces atlantiques et, plus près de nous, l'incendie d'un entrepôt contenant des dizaines de tonnes de BPC (biphényles polychlorés) à Saint-Basile-le-Grand.

La société civile et l'État

J'ai déjà traité ailleurs du problème qui m'apparaît le plus crucial de l'heure, celui des rapports entre la société civile et l'État ³⁴.

Les sociétés libérales se répartissent en trois « espaces » : un espace privé incluant la famille, la religion, les associations libres, le commerce et l'industrie ; un espace public comprenant notamment les opinions publiques ; et un espace politique dont le centre est l'État ³⁵. Sans aucun doute, les frontières séparant ces trois composantes ne furent jamais claires, ni les interstices les démarquant, stables. Toutefois, dans l'esprit des premiers libéraux, la sphère étatique devait être subordonnée aux deux autres. C'est pourtant le contraire qui s'ensuit. L'accroissement du rôle de l'État, par suite de la mise en œuvre de l'État-providence, a provoqué une « courbure étatique ³⁶ » de la société qui conduisit graduellement l'État à devenir le pôle « intégrateur de tous

³⁴ Léon Dion, « Des finalités politiques, de leurs expressions culturelles et de leur institutionnalisation », dans Thomas De Koninck et Lucien Morin (dir.), *Urgence de la philosophie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, pp. 137-165 ; « Fondements de la distinction entre droits privés et droits publics et pertinence de cette distinction dans les sociétés occidentales contemporaines ». *Mémoires de la société royale du Canada*, quatrième série, tome XXIII, 1985, pp. 69-89 ; « L'État libéral et l'expansion de l'espace public étatique », dans *International Political Science Review*, vol. 7, n° 2, 1986, pp. 190-208.

³⁵ Sur le sujet, voir Jürgen Habermas, *L'Espace public*, Paris, Payot, 1978.

³⁶ René Lourau, *L'État-inconscient*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1978, p. 33.

les éléments analytiques du système social et non pas seulement l'un de ses éléments particuliers ³⁷ » ou encore à devenir « l'institution [qui] possède le pouvoir de matérialiser dans des formes apparemment neutres et universelles, au service de tous, des forces économiques et politiques qui nous dominent, tout en feignant de nous défendre » ³⁸.

Le processus d'institutionnalisation étatique, nous le savons, s'est étendu aux entreprises économiques et au monde des affaires [28] en général. Ceux-ci, certes, réclament aujourd'hui la suppression des réglementations publiques qui les gênent et la privatisation des entreprises publiques susceptibles d'être rentables. Mais, en même temps, ils requièrent l'aide de l'État de multiples façons (subventions directes, exemptions de taxes, financement public des infrastructures, abandon des secteurs économiques jugés non rentables dans l'espoir que l'État les prenne en charge, demande d'une contribution partielle ou totale de l'État aux opérations de dépollution, etc.). Pareille attitude ambivalente se solde par une perte notable de leur autonomie par suite des réglementations subséquentes auxquelles ils doivent se soumettre tout en continuant à les dénoncer avec véhémence.

À l'instar de nombreux gouvernements occidentaux, le Québec a tenté d'institutionnaliser des mécanismes de concertation devant permettre aux décideurs socio-politiques d'harmoniser leurs grandes orientations et d'unir leurs efforts dans l'intérêt de l'ensemble de la société. Depuis 1977, il y eut quatre grandes conférences tripartites, regroupant le gouvernement, le patronat et les syndicats de travailleurs. En outre, une trentaine de rencontres sectorielles, portant sur des thèmes aussi divers que les communications, la culture, les industries textiles, etc., réunirent les intervenants concernés. Ces rencontres ne bénéficient pas d'une publicité comparable à celle qui accompagne les grands sommets, mais elles produisent des résultats plus tangibles. L'avenir même des sommets tripartites, parfois définis comme une forme de corporatisme libéral, apparaît aujourd'hui incertain. Cette pratique n'a pas dissipé les divisions entre les syndicats et le patronat et elle a abouti à bien peu d'accords sur les grandes orientations politiques. En outre, le gouvernement libéral ne voit pas dans les sommets tripartites les mêmes

³⁷ Talcott Parsons, *The Social System*, New York, The Free Press of Glencoe, 1951, p. 126.

³⁸ René Lourau, *op. cit.*, p. 136.

possibilités de concertation que le gouvernement du Parti québécois qui les a suscités. En réalité, dans la quasi-totalité des sommets, ce fut un organisme gouvernemental, le secrétariat des conférences, qui fut le maître d'œuvre, et c'est vers le gouvernement que se tournaient les autres partenaires, lui adressant des demandes de toute nature et attendant de lui les initiatives requises pour assurer la mise en œuvre des engagements pris au cours des délibérations. En d'autres termes, loin de libérer les agents socio-économiques de l'emprise de l'État, les sommets aboutissent plutôt à une diminution du sens de leurs responsabilités et à l'accroissement de leur dépendance à l'endroit de l'État.

[29]

Un autre processus est en cours qui rétrécit également l'espace privé. Il s'agit de la multiplication des groupes revendicateurs d'une différence (généralement physique) considérée comme une source injustifiée d'inégalité et de discrimination sociale (autochtones, femmes, jeunes, personnes âgées, chômeurs, assistés sociaux, handicapés, groupes culturels, etc.), ou encore des groupes dénonciateurs d'une condition jugée alarmante (pollution de l'environnement, menaces contre la paix, affichage en français, etc.). Et plus les sociétés dans leur ensemble deviennent fragiles, plus ces groupes et mouvements pullulent. L'accréditation de ces droits devant bénéficier à diverses catégories de citoyens considérés comme démunis ou minoritaires, de même que leur assimilation aux droits personnels proclamés dans la Charte québécoise des droits de 1977 et la Charte fédérale de 1982, ont pour conséquence la mise au rancart de la notion de droit universel de la personne et la segmentation de ce droit en une multitude de droits particuliers.

Quant à la portée de ces processus sur l'ensemble du pouvoir social, les points de vue divergent : les uns estiment que par l'extension du domaine politique, étant donné les nouveaux rôles confiés aux fonctions gouvernementales, législatives, administratives ou juridictionnelles, l'État, non seulement s'agrandit, mais se renforce par la multiplication des contrôles sur les associations, les entreprises, les collectivités particulières et les individus eux-mêmes ; d'autres considèrent, au contraire, que l'État s'affaiblit en devenant la cible des individus regroupés en collectivités organisées. Et les arguments ne manquent pas pour étayer la cause de l'État de plus en plus contrôleur de même que celle de l'État toujours plus captif.

Il est un dernier point qu'il importe de soulever : il concerne les rapports entre l'espace politique et l'espace public, s'exprimant surtout par l'opinion publique. Il faudrait ici mettre en cause les médias d'information, les associations libres, les intellectuels et autres éveilleurs d'opinions. Malgré le progrès des moyens techniques à leur disposition, il serait osé de conclure que le public se trouve mieux informé et plus éclairé. Par référence surtout aux journaux, Gilles Lesage, comme beaucoup d'autres, formule les commentaires sévères suivants : les médias accordent peu d'importance aux questions politiques fondamentales ; ils s'attardent sur les aspects spectaculaires ou sensationnels de la politique ; ils n'expliquent pas les structures, les phénomènes sociaux sous-jacents à la [30] politique ; ils « offrent une image statique du Québec, un portrait faussé, imperméable aux changements sociaux et aux courants minoritaires. Ils brillent par l'absence de débats de fond [et] assurent aux élites l'exclusivité de leur droit de parole ³⁹ ». Par ailleurs, attentifs comme ils le sont aux moindres sondages dits d'opinion, les décideurs politiques se dépouillent de tout charisme et deviennent inaptes à décider ⁴⁰.

Ce nouveau type de régime politique, d'aucuns le considèrent comme un approfondissement de la démocratie, prétendant même qu'il institue la « démocratie profonde ». Pour ma part, j'estime que les lignes de démarcation de l'espace privé, de l'espace public et de l'espace politique sont devenues floues au point que, malgré la stabilité ou même l'accroissement du rôle de l'État, il devient de plus en plus difficile de désigner les responsables.

Dans pareil régime, je vois bien, en effet, une foule de militants de toute nature poursuivant tous avec zèle, sinon avec hargne, leurs droits particuliers respectifs. Mais le citoyen soucieux de reconnaître et de promouvoir l'intérêt général de la société, je le cherche. Il semble s'être évanoui et je me demande comment le législateur peut le retracer, face aux pressions multiples et contradictoires auxquelles il est soumis.

³⁹ Gilles Lesage, « La politique spectaculaire », *Le Devoir*, 4 janvier 1986. Commentaire de : Anne-Marie Gingras, « La politique dans les quotidiens francophones de Montréal et de Québec en 1983 », thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques, mimeographiée, 1985.

⁴⁰ Vincent Lemieux, *Les Sondages et la démocratie*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.

Le destin de l'État-nation

Outre la révolution technologique, bien d'autres développements acquièrent rapidement une dimension planétaire : un système monétaire mondial est en voie de formation ; les capitaux, sinon les personnes, circulent librement un peu partout ; bref, l'économie, déjà internationalisée, se mondialise. Dans ces conditions, beaucoup s'interrogent, depuis plusieurs années déjà, sur l'avenir de l'État-nation. De même qu'aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles la nouvelle classe marchande forma la Ligue hanséatique afin de sauvegarder ses intérêts commerciaux que contrecarraient les cadres politiques féodaux devenus trop rigides et étroits pour répondre à leurs [31] besoins, de même les États-nations deviennent une entrave aux tendances lourdes d'aujourd'hui, dans les domaines de la science, de la technologie, de l'économie et des communications. Nous nous retrouvons confrontés à ce que Fernand Braudel a appelé une « structure de longue durée ⁴¹ » pour caractériser les mouvements prodigieux de société depuis le XIII^e siècle jusqu'à la « grande transformation » du XVI^e siècle et à l'éclatement de la révolution industrielle aux XVIII^e et XIX^e siècles. On peut voir dans les regroupements régionaux comme la Communauté économique européenne, dans le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui devrait un jour prochain englober le Mexique, dans le Pacte de Varsovie, malgré son caractère surtout militaire, et dans l'Organisation des Nations unies elle-même, des anticipations d'un nouvel ordre politique international et éventuellement planétaire. Le temps même des grands empires puisant leur puissance d'un seul pays s'achève. Les États-nations, du moins un certain nombre d'entre eux et pour un certain temps, subsisteront, mais leur rôle s'amenuisera à mesure que les nouvelles structures politiques régionales et planétaires se consolideront. En même temps que l'État-nation se révèle trop petit pour répondre aux besoins d'une science, d'une technologie et d'une économie s'ouvrant aux dimensions de la planète, il se montre trop grand pour stimuler les solidarités communautaires qui ne cessent en même temps de

⁴¹ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècles*, Tome 3: *Le Temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 538.

s'amplifier. Dans les termes de Daniel Bell : « L'État-nation est trop petit pour faire face aux grands problèmes et trop grand pour s'occuper de petits problèmes de l'existence ⁴². »

En facilitant ou en entravant les mouvements de fond qui laissent entrevoir que de nouvelles structures politiques sont en voie d'élaboration, les États-nations remplissent des fonctions critiques pour les temps à venir. Ces mouvements de fond ne sauraient manquer d'influer sur la structure politique du Canada. À tort ou à raison, d'aucuns craignent que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis n'affecte grandement la nature du pays par suite des nouvelles structures économiques qui vont s'instituer et de l'accroissement des communications entre les citoyens des deux pays. Par ailleurs, l'amoindrissement sinon l'éclatement de la souveraineté du [32] Canada, dans pareille conjoncture, pourrait en contrepartie favoriser le désengagement politique du Québec envers le Canada. Cette éventualité ne signifie pas toutefois que le Québec acquerrait le statut d'État-nation comme le préconisent les indépendantistes, mais plutôt que, étant lui aussi partie au libre-échange avec les États-Unis, il pourrait se doter d'une organisation politique dont la compétence juridictionnelle se limiterait aux composantes linguistiques et culturelles de même qu'aux structures de soutien requises pour la pleine expression de ces dernières. Pareille évolution n'entraînerait pas la mort du nationalisme québécois, mais elle le conduirait à revêtir des modalités bien différentes de celles qu'il a présentées jusqu'ici. Par ailleurs, ce serait une grave erreur que de perdre de vue le rôle unique de phare que l'« État » au Québec a été appelé à exercer pour les Québécois toujours à la recherche de sécurité et de leur identité collective.

⁴² Daniel Bell, « Le Monde en 2013 », dans *Dialogue*, n° 81, 1988, pp. 2-10.

Les institutions économiques

L'économie, comme la politique et la culture, représente une composante majeure d'une société : elle la traverse dans tous les sens, entre en interaction avec chacune, affecte chacune, subit en retour leur influence et, en conséquence, contribue d'une façon incommensurable à la structuration et à la transformation d'une société.

C'est dès lors sans surprise que l'on constate que l'économie est la source de nombreuses institutions parmi les plus importantes de toute société et, bien entendu, du Québec. Je m'en tiendrai ici à des propos généraux sur l'évolution des perceptions que se font les Québécois francophones de l'économie. C'est à regret que je me borne à une simple mention des cinq types d'institutions qui ont exercé et exercent encore des rôles majeurs dans la société : les milliers d'établissement privés, grands, moyens et petits, de finance, de commerce et d'industrie, les entreprises économiques publiques, les associations patronales, le syndicalisme et le mouvement coopératif.

Toutes ces catégories d'institutions durent affronter de nombreux défis au cours des vingt dernières années. Chacune à sa façon subit aujourd'hui des mutations d'une telle ampleur qu'elle se transforme en profondeur en même temps qu'évoluent les mentalités et les idéologies, sans qu'il soit toujours possible d'indiquer dans quelle direction ces transformations s'effectuent : la nature des contraintes [33] qui s'imposent à ces institutions est souvent imprécise et de très nombreuses contraintes obscurcissent les finalités poursuivies par les dirigeants.

Dans leur ensemble, toutefois, les institutions économiques remplissent un rôle essentiel, voire déterminant, dans notre société parce que les deux structures fondamentales de la société moderne, l'industrialisation et l'urbanisation, sont les résultantes des transformations économiques survenues au Québec depuis le début du siècle, sinon depuis 1850.

Deux faits historiques de première importance s'imposent à notre attention : le retard économique du Québec par rapport à son environnement et l'infériorité économique des Canadiens français. Albert Faucher et Maurice Lamontagne attribuent le retard qu'a subi le Québec au cours de la seconde période d'industrialisation (1881-1911) à des

facteurs de localisation ⁴³. Je ne suis pas en mesure de confirmer ou d'infirmier cette interprétation. Vaut-elle également pour la troisième phase d'expansion industrielle et urbaine (1939-1950) au cours de laquelle, comme l'écrivent Faucher et Lamontagne eux-mêmes, la croissance de l'emploi au Québec fut aussi importante que durant le siècle précédent (1839-1939) ?

Pour rendre entièrement compte de l'infériorité économique persistante des Canadiens français, il importe de tenir compte d'autres facteurs structurels, telle la Conquête anglaise. On est assez mal à l'aise de faire état d'un événement qui s'est produit il y a plus de deux siècles pour expliquer les conditions d'hier et d'aujourd'hui. Ce procédé toutefois est courant ailleurs : n'interprète-t-on pas fréquemment en France de nombreuses conditions contemporaines par référence à la révolution de 1789 ? On reproche avec raison à Maurice Séguin et à Michel Brunet d'avoir érigé la Conquête en facteur d'explication unique. Mais nous ne serions pas pour autant justifiés de l'exclure entièrement de nos analyses. Les nombreuses références à la Conquête chez les écrivains récents me frappent et m'obligent à la considérer comme un événement lourd qui a influé sur le devenir des francophones jusqu'à aujourd'hui. Les propos [34] récents de Jean Bouthillette font écho à la thèse de Séguin et de Brunet :

Peuple privé du soutien essentiel de sa métropole après la Conquête, la révolution industrielle, qui est le fait de l'Anglais - et plus tard de l'Américain - nous a trouvés, dans la seconde moitié du siècle suivant, déclassés et démunis, sans moyens matériels comme intellectuels. Et l'urbanisation massive qui s'ensuivit a précipité, dans un temps relativement court, un peuple à majorité paysan et sous-développé dans un univers socio-économique au sein duquel non seulement a-t-il été prolétarisé et mis en état de dépendance, mais où sa langue a eu de moins en moins d'usage ⁴⁴.

Aussi significative que puisse être la Conquête pour rendre compte des conditions ultérieures des Canadiens français, d'autres facteurs structurels qui lui sont antérieurs paraissent toutefois avoir été à

⁴³ Albert Faucher et Maurice Lamontagne, « History of Industrial Development », dans Jean-Charles Falardeau (dir.), *op. cit.*, pp. 24-37.

⁴⁴ Jean Bouthillette, *Le Canadien français et son double*, Montréal, L'Hexagone, 1972, p. 40.

l'origine d'une chaîne de causalité au moins aussi longue : ainsi le style administratif propre au Québec et la présence de l'Église catholique lesquels, chacun suivant sa nature propre, imprégnaient la Nouvelle-France. Or, il me semble que les commentaires d'Alexis de Tocqueville, cités plus haut, sur la similitude de la bureaucratie propre au Bas-Canada avec celle de l'Ancien Régime français ne sont pas hors propos, même aujourd'hui. Par ailleurs, comme Max Weber et bien d'autres l'ont établi, le catholicisme tenait comme suspecte l'importance croissante accordée à l'économie à partir du XVI^e siècle, tandis que le protestantisme procurait à l'expansion commerciale et, plus tard, à la révolution industrielle leur fondement idéologique.

Pour rendre compte de la longue infériorité économique des Canadiens français et de leur attitude de recul face à l'économie, il est nécessaire de faire intervenir cette autre dimension essentielle d'une société qu'est la culture. Je parlerai de cette dernière dans la troisième partie de mon exposé. Je me bornerai ici à souligner le fait que l'origine culturelle de la longue résistance au changement économique chez les Canadiens français ne fait pas de doute. En effet, ce sont avant tout des arguments reliés à la culture qui ont incité les Canadiens français à abandonner la finance, le commerce et l'industrie aux anglophones et à la plupart des groupes ethniques à mesure qu'ils vinrent s'installer au Québec. Les citations suivantes [35] suffiront à montrer jusqu'à quel point l'inspiration catholique pénétrait les justifications du rejet de la finance et de l'industrie par les Canadiens français.

Dans *Vérité*, le journaliste Jean-Paul Tardivel écrivait :

Il n'est pas nécessaire que nous possédions l'industrie et l'argent. Nous ne serions pas des Canadiens français mais des Américains à peu près comme les autres. Nous accrocher au sol, élever des familles nombreuses, entretenir des foyers de vie intellectuelle et spirituelle, tel doit être notre rôle en Amérique ⁴⁵.

François-Xavier Garneau concluait son *Histoire du Canada* par la profession de foi suivante :

⁴⁵ Jean-Paul Tardivel, cité par Michel Brunet, *La Présence anglaise et les Canadiens. Études sur l'histoire de la pensée des deux Canadas*, Montréal, Beauchemin, 1968, p. 163.

que les Canadiens français soient fidèles à eux-mêmes ; qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent pas séduire par le brillant des nouveautés sociales et politiques ! Ils ne sont pas assez forts pour se donner une carrière sur ce point, c'est aux grands peuples à faire l'épreuve de nouvelles théories [...]. Pour nous une partie de notre richesse vient de nos traditions ; ne nous en éloignons et ne les changeons que graduellement ⁴⁶.

Et qui ignore la prédication de M^{gr} Paquet :

Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées ; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée. Laissons à d'autres nations, moins éprises d'idéal, ce mercantilisme fiévreux et ce grossier naturalisme qui les rivent à la matière. Nous ambitionnons avant tout l'honneur de la doctrine et les palmes de l'apostolat ⁴⁷.

Ou encore, écoutons l'exhortation de Charles Thibault :

Le séjour dans les grandes villes n'a-t-il pas déteint considérablement sur nos mœurs, notre foi, notre patriotisme ? [...] Canadiens [36] français ne quittez pas vos fermes pour aller vivre au milieu de la poussière des manufactures et du cri strident des usines ⁴⁸.

⁴⁶ François-Xavier Garneau, Histoire du Canada, cité par Fernand Dumont, « Quelques réflexions d'ensemble », dans Fernand Dumont (dir.) et al., *Idéologies au Canada français 1900-1929*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971, p. 4.

⁴⁷ M^{gr} Louis-Adolphe Paquet, cité par Yvan Lamonde, « Un almanach idéologique des années 1900-1929 : l'œuvre de Monseigneur L.-A. Paquet, théologien nationaliste », dans Fernand Dumont et al., *op. cit.*, p. 263. Pour d'autres citations de même nature, voir Fernand Dumont, « Du début du siècle à la crise de 1929 : un espace idéologique », *op. cit.*, pp. 1-15.

⁴⁸ Discours de Charles Thibault devant l'association nationale, 1904, cité par Michel Brunet, *La Présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1958, p. 131.

Sous l'influence de l'Église, cette « *pastoral symphony* », pour reprendre l'expression de Jean-Charles Falardeau ⁴⁹, persista jusqu'au cœur des années 1950. Aujourd'hui encore, il n'est pas rare d'entendre des propos pessimistes concernant les chances d'avenir économique des francophones québécois, mais les arguments découlent plutôt de la conscience des obstacles à surmonter, et non plus d'un raisonnement de type rural et religieux.

Par contre, le nombre de personnes qui, comme naguère Errol Bouchette, Olivar Asselin, Édouard Montpetit, Horace Miner, Saint-Denis Garneau et Léon Gérin, proclament la nécessité pour les francophones québécois de « s'emparer de l'économie » s'accroît rapidement. Ce qu'écrivait Jean-Marie Nadeau en 1952 : « Le fait français, en somme, est inséparable du fait économique ⁵⁰ » est devenu un lieu commun de notre pensée socio-politique, fût-elle nationaliste. En réalité, tout autant que le Parti libéral sous Jean Lesage et Robert Bourassa, le Parti québécois, malgré son insistance sur la langue et la culture, a toujours proclamé la nécessité pour le Québec de contrôler son économie.

Les conséquences fâcheuses du fait que l'industrialisation et l'urbanisation soient survenues pour les Québécois francophones par mode d'invasion sont de moins en moins visibles. De plus en plus, parmi les jeunes, la traditionnelle prédilection pour le secteur public s'estompe et la conscience des avantages du secteur privé prend de l'ascendant. Le « capitalisme », qui fut longtemps la cible de toutes les dénonciations tant cléricales que laïques au nom des valeurs spirituelles ou encore des vertus du corporatisme et plus récemment du socialisme, ne fait plus peur. S'estompe graduellement le temps où les anglophones pouvaient se borner à considérer le Canadien français comme « un cochon de payant », selon l'expression de Pierre Elliott Trudeau, et se contenter de « placer des hommes de paille - aux noms « bien de chez nous » - sur les *boards of [37] directors*, ces hommes se ressemblant toujours en ceci : *primo*, ils ne furent jamais assez compétents et forts pour pouvoir

⁴⁹ Jean-Charles Falardeau, « The Changing Social Structures », dans *op. cit.*, p. 120.

⁵⁰ Jean-Marie Nadeau, *Carnets politiques*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1965, p. 52.

passer en tête, et *secundo*, ils furent toujours assez « représentatifs » pour solliciter les faveurs du roi nègre et flatter la vanité de la tribu ⁵¹ ».

Au contraire, le leadership économique qui nous a fait si longtemps défaut s'affirme de plus en plus. Il devient fort et diversifié. Les peurs d'antan se sont évanouies. Le goût du risque qui le caractérise fait contraste avec le conservatisme des gens d'affaires canadiens-anglais et l'apparente au leadership économique américain, sinon japonais. La « garde montante », que Jacques Parizeau célèbre à juste titre, s'affaire à créer un espace économique francophone et cela, non seulement à Montréal, mais également dans presque toutes les régions du Québec. L'issue du présent effort de prise en charge de notre économie par des gens d'affaires, qui entendent faire du Québec une unité économique à prédominance française, dépend pourtant du soutien actif et constant de l'ensemble de la société. Pareil soutien constitue une condition essentielle de leur persévérance. Il sera d'autant plus requis que, dans le contexte du nouveau libéralisme et du libre-échange avec les États-Unis, les gens d'affaires pourront de moins en moins compter sur le concours de l'État qui, jusqu'à présent, leur a été essentiel. Un développement d'une grande portée est en cours : à mesure qu'ils consolident leur position dans l'ensemble de l'économie, les gens d'affaires francophones interviennent de plus en plus dans les débats publics et leur influence s'accroît rapidement au point où elle est en voie de supplanter celle des intellectuels qui, naguère, avaient pris la relève des religieux.

⁵¹ Pierre Elliott Trudeau, « [La nouvelle trahison des clercs](#) », dans *Cité libre*, avril 1962, reproduit dans *Le Fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, H.M.H., 1967, p. 172. Le même auteur cite le père Ernest Gagnon, qui écrivait des Canadiens français qu'ils sont des « êtres d'emprunt ». « Nous formons sous certains angles un groupement d'excellents seconds, ternes et obséquieux. » Ernest Gagnon, cité par Pierre Elliott Trudeau, « La province de Québec au moment de la crise », dans *La Grève de l'amiante*, Montréal, Les éditions Cité libre, 1956, pp. 87, 88.

Les institutions culturelles

Lors du symposium de 1952, en raison de la conjoncture de l'époque, nombre de conférenciers escamotèrent la dimension culturelle de la société, certains, on l'a vu, la rejetant comme facteur [38] explicatif, même partiel, de l'infériorité économique des Canadiens français. La famille, la religion, la langue, l'éducation sont virtuellement ignorées, et l'on n'aborde la question nationale que pour dénoncer le caractère anachronique du nationalisme traditionnel.

Et pourtant, la culture, domaine des symboles, des normes et des valeurs s'exprimant sous de nombreuses formes (les arts et les lettres, la philosophie, la science et les mœurs), imprègne en profondeur les autres composantes de la société avec lesquelles elle est liée par une interaction dialectique : la vigueur des institutions économiques, politiques, etc., dépend de la vitalité de la culture. En retour, a-t-on assez répété qu'il ne saurait y avoir une grande culture sans le soutien d'une économie forte ? Mais, à l'inverse, l'émergence et la transmission des valeurs associées à la famille, au voisinage, à l'école, à l'Église, aux associations libres, pourvu que ceux-ci répondent aux besoins du temps, rendent possibles une économie et une politique harmonieusement articulées à l'ensemble de la société. Loin d'être entièrement dépendante des institutions qui la véhiculent au premier chef, la culture pénètre aussi les autres composantes sociales auxquelles elle procure leurs fondements normatifs.

Comme pour les deux catégories d'institutions abordées précédemment, je devrai me borner à de brèves esquisses d'un certain nombre d'institutions culturelles : passant sous silence le rôle de l'imaginaire dans la production de la culture, dont j'ai fait état ailleurs ⁵², ignorant aussi le premier grand relais culturel qu'est la famille, laquelle subit présentement une mutation d'une ampleur indéfinie consécutivement à de nouvelles attitudes concernant la religion, la natalité et le travail extérieur, je me limiterai à souligner les grands enjeux auxquels l'Église, la langue et l'éducation doivent faire face.

⁵² Léon Dion, *Québec : 1945-2000*, Tome 1 : À la recherche du Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987.

L'Église catholique

Dans son long essai introductif à *La Grève de l'amiante*, Pierre Elliott Trudeau dresse un bilan assez complet de la situation déprimante que la majorité des intellectuels de l'époque attribuaient à une perversion cléricale, c'est-à-dire à l'Église comme pouvoir « politique ». Disposant d'institutions comme la paroisse, l'école, les hôpitaux, la doctrine sociale de l'Église, les communautés religieuses, [39] l'Assemblée des évêques, leurs décrets et mandements, la « bonne presse », l'École sociale populaire, les Semaines sociales, l'Action catholique de la jeunesse canadienne (A.C.J.C.), etc., l'Église catholique infléchissait de son autorité incontestée le devenir entier du Québec dans le sens du conservatisme et de l'immobilisme : hostilité à l'endroit de la démocratie, omniprésence dans le domaine séculier, condamnation de la neutralité des syndicats, des coopératives, etc., opposition à l'immigration, à l'industrialisation et à l'urbanisation, mise sous contrôle des syndicats catholiques en les soumettant au veto des aumôniers et en imposant l'arbitrage des évêques dans les conflits industriels, dénonciations du parti C.C.F. (Cooperative Commonwealth Federation), du communisme et appui au crédit social, refus de toute mesure d'assistance publique pour suppléer aux insuffisances de la charité privée, opposition à la création d'un ministère de l'Éducation, mais soutien indéfectible au nationalisme dont elle veillait à ce qu'il continuât de s'imprégner des valeurs religieuses et pastorales traditionnelles⁵³. En d'autres termes, par référence aux catégories de l'espace sociétal distinguées plus haut, l'Église, au Québec, étendit sa sphère d'influence bien au-delà de l'espace privé. Elle pénétra profondément l'espace public, se substitua souvent à l'État et, dans des domaines ailleurs dévolus en partie ou en totalité à ce dernier, comme l'éducation et la santé, elle occupa la plus grande place.

Comme l'écrit Fernand Dumont, « le langage religieux a longtemps tenu lieu de discours d'ensemble pour notre société⁵⁴ ». Le cléricisme envahissant explique la longue inertie des institutions séculières.

⁵³ Pierre Elliott Trudeau, « La province de Québec au moment de la grève », dans *La Grève de l'amiante*, pp. 57-87.

⁵⁴ Fernand Dumont et al., *Situation et avenir du catholicisme québécois. Entre le temple et l'exil*, Montréal, Leméac, 1982, p. 25.

Celles qui se développèrent, tels le syndicalisme et le mouvement coopératif, le firent dans le giron de l'Église. Dans le but de contrer les effets jugés corrosifs de l'industrialisation et de l'urbanisation qu'elle ne peut empêcher, l'Église fut contrainte d'agrandir les institutions d'enseignement, de santé, etc., qu'elle contrôlait, en fonda de nouvelles et y investit d'importants capitaux. Bientôt les besoins toujours croissants débordèrent les moyens financiers à sa disposition et elle dut faire appel à l'aide de l'État. Sans qu'elle-même et le public prissent conscience des conséquences de cet appel à l'aide, sa longue prédominance s'étiola rapidement. [40] Sous le régime Duplessis, le contrôle politique de l'Église ne devint plus qu'apparent, car le premier ministre, tout en multipliant ostensiblement les signes de son allégeance catholique, humiliait les dirigeants religieux des institutions séculières en rendant discrétionnaires les subventions qui leur étaient indispensables.

Toutefois, ce sont dans une large mesure des religieux qui suscitérent et soutinrent le grand mouvement vers la modernité qui allait s'épanouir plus tard au cours de la Révolution tranquille. Chacun dans sa sphère d'activité, Émile Legault, Noël Mailloux, Georges-Henri Lèvesque, Gérard Dion, Louis O'Neill, Jean-Paul Desbiens, Henri Bradet, Alphonse-Marie Parent et combien d'autres furent les artisans de réformes et d'innovations qui procurèrent à la Révolution tranquille ses assises parmi les plus solides. Je suis convaincu que nombre d'entreprises qui furent menées à bien auraient été impensables ou auraient échoué si elles n'avaient pas été animées par des religieux, plus respectueux de la « saine doctrine » que les laïques aux yeux de l'Église.

Et puis il y eut le concile Vatican II dont les directives furent reçues par l'épiscopat québécois avec une diligence et un enthousiasme surprenants. Celui-ci sut se plier aux nouvelles conditions et mettre en œuvre sans heurt majeur les réformes requises dans les domaines de la théologie et de la pastorale. Nous devons savoir gré à l'Église d'avoir renoncé sans résistance, sauf dans le domaine de l'éducation, à ses prérogatives traditionnelles. Si la pratique religieuse a connu un fort déclin, si les Québécois ne professent plus le même respect à l'endroit de la morale, il se peut, par ailleurs, que l'Église au Québec soit sur la voie d'un nouveau missionnaire qui procurerait aux laïcs une présence active et qui la purifierait des scories accumulées pendant la longue

période où elle fut appelée à exercer dans le domaine séculier un rôle de suppléance en raison de la carence des institutions laïques ⁵⁵.

Ce serait une grave erreur de conclure que, parce que la religion n'imprègne plus comme autrefois les structures sociales, elle aurait également évacué les structures mentales des Canadiens français. Même si elle ne se manifeste plus de façon aussi ouverte que naguère, son influence n'en demeure pas moins considérable sur leurs attitudes et leurs conduites.

[41]

La langue

Plus encore que la religion catholique, la langue française est au cœur de notre culture et les interrogations qu'elle suscite influent considérablement sur les débats qui se déroulent au sein de nos institutions politiques et économiques. Les deux structures fondamentales de la société moderne, l'industrialisation et l'urbanisation, par leurs effets conjugués sur le peuplement et les solidarités humaines, ont rendu considérablement plus aiguës les incertitudes concernant les chances d'avenir de la langue française. Ainsi que l'écrit Jean Bouthillette : « Pour gagner notre pain, dans ce seul coin de terre canadienne qui soit vraiment nôtre et où nous sommes l'immense majorité, notre langue, non seulement n'est pas toujours nécessaire, mais elle est rarement suffisante ⁵⁶. »

La Constitution canadienne de 1867, par l'article 133, faisait du Québec une province officiellement bilingue. Cette condition persista sans créer de problèmes majeurs jusqu'à la fin des années 1950. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1971), qui poursuivit ses travaux au moment où se multipliaient au Québec les signes d'insatisfaction, loin de remettre en question le bilinguisme officiel au Québec, fit de cette province le modèle dont elle espérait voir les autres provinces s'inspirer. Pour bien montrer leur

⁵⁵ Commission d'étude sur les laïques et l'Église, *L'Église du Québec: un héritage, un projet*, Montréal, Fides, 1971.

⁵⁶ Jean Bouthillette, *op. cit.*, p. 40.

désapprobation du *statu quo*, des écrivains, en majorité collaborateurs de la revue *Parti pris*, adoptèrent le « joual », cette perversion linguistique que Jean-Paul Desbiens, dénommé le frère Untel par André Laurendeau, avait vertement dénoncée en 1959 ⁵⁷. Les « joualisants » volontaires proclamèrent d'ailleurs hautement le caractère politique de leur geste. À la suite de la crise scolaire de Saint-Léonard, le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand promulgua en 1969 la première loi linguistique québécoise (la loi 63). Face à l'échec de cette loi, qui consacrait virtuellement le libre choix de la langue d'enseignement pour tous les non-francophones, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et les droits linguistiques au Québec fut créée et recommanda, en 1972, que le français fût reconnu, non sans restrictions, comme langue officielle. Mais en 1974 le gouvernement Bourassa commit l'erreur de promulguer une loi, la loi 22, qui imposait des tests pour les allophones désireux de s'inscrire à [42] l'école anglaise. Enfin, en 1977, le gouvernement du Parti québécois adopta à son tour une loi sur les langues, la loi 101, connue sous le nom de Charte de la langue française, qui faisait du français la seule langue officielle, imposait de sévères contraintes à l'anglais et obligeait les allophones à fréquenter l'école française.

Contrairement à ce que l'on dit souvent aujourd'hui, la loi 101 ne fut pas fortement contestée dès les débuts. Elle reçut même l'approbation de la Commission d'enquête fédérale de l'unité canadienne (1977-1979). C'est surtout depuis la révision constitutionnelle et la Charte fédérale des droits de 1982 qu'elle est mise en brèche. C'est aussi depuis ce temps que s'est imposée la conjoncture néfaste qui contraint les francophones québécois à abandonner à leur sort les minorités françaises des provinces anglaises et fait de celles-ci des alliées objectives des anglophones québécois.

En ce moment, nombre de questions susceptibles de modifier considérablement les dispositions majeures de la loi 101 sont en suspens : langue de l'affichage commercial, nouvelle loi fédérale sur les langues officielles (C-72), accord encore non sanctionné du lac Meech qui ferait du Québec une « société distincte » tout en laissant imprécis le sens de cette expression et aléatoire sa portée juridique, Accord de libre-échange avec les États-Unis, premiers pas vers une francophonie

⁵⁷ [*Les Insolences du frère Untel*](#), Montréal, Éditions de l'Homme, 1960.

internationale, enfin, dont les conséquences sur la langue française sont inconnues, mais susceptibles d'être considérables. Au-delà ou en deçà de tous ces dédales institutionnels, c'est sur le plan des mentalités que se joue aujourd'hui l'avenir de la langue française. Mais l'attitude des anglophones, des allophones et des francophones eux-mêmes à l'égard du français est et sera dans une très large mesure conditionnée par le statut que lui procureront des développements institutionnels dans les domaines de l'économie, des communications, de l'immigration et autres développements touchant d'une manière ou d'une autre la question linguistique.

L'éducation

Le temps est révolu où l'instruction était suspecte. Mais il n'est pas si loin. Qui parmi les anciens ne se souvient pas de la boutade de Maurice Duplessis : « L'instruction, c'est comme la boisson, [43] il y en a qui ne portent pas ça. » Ou encore du plaidoyer pour l'ignorance de son ministre Antoine Rivard :

Nous Canadiens français, nous sommes issus d'une longue tradition d'ignorance et de pauvreté, tradition que nous nous devons de conserver [...]. L'instruction, pas trop ! Nos ancêtres nous ont légué un héritage de pauvreté et d'ignorance, et ce serait une trahison que d'instruire les nôtres ⁵⁸.

On a peine à croire de tels propos. D'ordinaire, ce n'est pas à l'instruction comme telle que les déclarations sur l'éducation s'en prenaient, mais plutôt à la création d'un ministère de l'Instruction publique et, pendant longtemps, à l'instruction obligatoire. Le cardinal Bégin a exprimé de façon éloquente le point de vue officiel de l'Église :

Grâce à Dieu nous avons dans notre province de Québec un système scolaire qui, sans être parfait, donne à l'Église et aux parents une place appréciable et constitue parmi nous l'un des remparts de l'ordre. Sachons

⁵⁸ Antoine Rivard, cité par Jean-Louis Gagnon, *Apostasies*, Tome 2 : *Les Dangers de la vertu*, Montréal, La Presse, p. 33.

défendre ce rempart contre tous les assauts, directs et indirects, ouverts ou déguisés. Délivrons-nous de ceux qui font dépendre le progrès de l'éducation de la mainmise du gouvernement, fédéral ou provincial, sur la vie de l'école, et qui prêchent l'instruction obligatoire comme une panacée. Leur doctrine n'est qu'un leurre ; et nous y voyons l'une des formes du socialisme d'État qui a pris, de nos jours, de si effrayantes proportions ⁵⁹.

Dans le premier volume de son Rapport, en 1963, la Commission d'enquête sur l'enseignement présidée par M^{gr} Alphonse-Marie Parent recommandait la création d'un ministère de l'Éducation et d'un Conseil supérieur de l'éducation. Malgré de fortes réticences, après l'addition d'un préambule garantissant le caractère confessionnel des écoles et des commissions scolaires, les évêques approuvèrent le projet de loi 60 qui donnait suite à ces recommandations.

Vingt-quatre ans ont passé. Nombreux sont ceux qui regrettent qu'en créant les polyvalentes et les cégeps le législateur n'ait pas établi une méthode de vérification systématique de leur performance afin de rectifier au fur et à mesure les déficiences qui se manifesteraient. Face aux lacunes de plus en plus évidentes et sérieuses de ces institutions, une enquête approfondie s'impose.

[44]

Au nombre des questions que la réforme de l'éducation a jusqu'ici laissées en suspens se pose celle du caractère confessionnel des écoles. Cette condition présente un obstacle majeur à la pleine intégration scolaire de nombreuses catégories de nouveaux venus d'autres religions ou sans profession religieuse. Je me demande si le père Lévesque qui, il y a quarante ans, avait préconisé la « non-confessionnalité » des coopératives (un terme qu'il avait forgé pour ne pas voir agiter par les opposants le spectre de la neutralité) serait d'accord aujourd'hui pour que les écoles deviennent non confessionnelles tout en s'obligeant à promouvoir la formation morale et civique aujourd'hui laissée en friche.

Il serait impardonnable pour un professeur d'université de ne pas aborder certains aspects de son institution qui lui tiennent à cœur. Je vais borner mes commentaires à un seul aspect : celui de la qualité de

⁵⁹ Cardinal Louis-Nazaire Bégin, cité par Germain Lepage dans Pierre Hurtubise et al., *Le Laïc dans l'Église canadienne-française de 1830 à nos jours*, Montréal, Fides, 1972, p. 57.

la vie de l'esprit. Celle-ci est sans cesse paralysée par un appareil administratif énorme et tentaculaire qui accapare la plus grande partie de l'énergie qu'il consomme pour régler ses propres problèmes, laissant ainsi étudiants et professeurs dans l'incertitude et la dépendance. Je suis heureux d'apprendre qu'enfin l'Université Laval va réformer ses structures administratives de façon qu'il existe, outre un conseil exécutif composé de membres de l'extérieur et d'universitaires, une assemblée universitaire dont la principale fonction consistera à faire réfléchir et à agir sur les questions proprement académiques. Je formule le vœu que toutes les unités de l'Université, notamment les départements, procèdent au même genre de restructuration.

Il faut certes se réjouir du fait que l'Université se soit ouverte depuis vingt-cinq ans à un nombre de plus en plus grand d'étudiants et qu'aujourd'hui plus de 10% des jeunes Québécois francophones peuvent espérer y accéder alors que la proportion ne dépassait pas 2% en 1950. Toutefois, il serait bien insuffisant de mesurer la qualité d'une université par les seuls nombres de bacheliers, de maîtres ou de docteurs qu'elle produit, ou encore par le seul niveau de qualification professionnelle, de subventions de recherche, de publications et de présence des professeurs dans la société. La grande question qu'il importe de poser est la suivante : dans quelle mesure l'Université, par ses structures et son personnel, en plus des fonctions premières pour lesquelles elle existe — la formation des étudiants, la préparation au monde du travail, la production et la [45] diffusion des connaissances et le service à la société à laquelle elle est redevable de plusieurs façons — est-elle un lieu d'examen et de critique libres où toutes les questions sans restriction aucune sont soigneusement scrutées et où émergent des idées nouvelles, bien en avance sur le stock de valeurs reçues au sein des différents pouvoirs et par l'opinion publique ? Le jugement de Saul Bellows est accablant :

Dans sa générosité, la démocratie libérale a rendu cette liberté possible, mais, en acceptant de jouer dans la société un rôle « actif » ou positif, un rôle de participation, l'Université a été peu à peu inondée et saturée par le reflux des « problèmes de société » [...] l'Université est devenue du même coup le lieu où la société emmagasine et stocke ses concepts, dont beaucoup sont nocifs. Toute proposition de réforme qui, pour renforcer la culture générale des étudiants, ferait entrer l'Université en conflit avec la société américaine dans son ensemble est dépourvue de sens. De plus en plus, les

aspirations et les motivations de ceux qui vivent « à l'intérieur » de l'Université sont identiques à celles de ceux qui vivent « à l'extérieur » ⁶⁰.

Pour les membres de la Faculté des sciences sociales, célébrer le cinquantième anniversaire de celle-ci doit représenter, en même temps qu'une fête du souvenir — et non de la nostalgie —, l'occasion d'une réflexion sur le présent et l'avenir de l'institution ⁶¹. Le grand mérite du père Georges-Henri Lévesque est le suivant : en même temps qu'il eut la prudence de concilier son objectif d'une science positive avec les visées idéologiques cléricales et politiques de l'époque sans quoi la Faculté n'aurait pu exister ni persister, il a veillé à fonder celle-ci sur l'autonomie institutionnelle, la liberté et la responsabilité personnelles, la compétence, le service à la société, mais également la critique de cette société. Le père Lévesque savait fort bien que, pour employer mes propres termes d'alors : « Tenter un effort d'objectivité et de patiente analyse [...] c'est du même coup se situer en dehors des formes consacrées [46] du nationalisme, en dehors de l'idéologie ecclésiastique traditionnelle, en dehors des mythologies politiques et électorales ⁶². » Je suis certain que le père Lévesque se réjouit du jugement de Marcel Rioux sur le rôle de la Faculté au cours des années qui suivirent sa fondation :

Il n'est pas faux de dire que c'est la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval [...] qui a constitué, à la fin des années 1940 et pendant les années 1950, le centre de contestation le plus cohérent : à eux sont venus se greffer des revues - Cité libre est l'exemple le plus évident - des mouvements - l'Institut canadien des affaires publiques, par exemple - où se

⁶⁰ Saul Bellow, préface au livre de Allan Bloom, *L'Âme désarmée. Essai sur le déclin de la culture générale*, Paris. Julliard, 1987, 214 p. Aussi, René Hurtubise (dir.), *L'Université québécoise du proche avenir*, Montréal, HMH, 1973.

⁶¹ Sur l'histoire de la Faculté, voir deux volumes récents: Georges-Henri Lévesque, *Souvenances 2. Remous et éclatements*, Montréal, La Presse, 1988 ; Albert Faucher, *Cinquante ans de sciences sociales à l'Université Laval. L'histoire de la Faculté des sciences sociales (1938-1988)*, Québec, Université Laval, Faculté des sciences sociales, 1988.

⁶² Léon Dion, « Aspects de la condition du professeur d'université dans la société canadienne-française », dans *Cité libre*, n° 26, juillet 1958, p. 24, cité dans Marcel Fournier, *L'Entrée dans la modernité: science, culture et société au Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986, p. 139.

trouvaient des intellectuels, des professeurs, des syndicalistes, des journalistes et des politiciens libéraux ⁶³.

Par ses membres, la Faculté des sciences sociales est restée fidèle à la mission que le père Lévesque lui avait assignée, du moins en ce qui concerne l'analyse positive de la société et le service dû à cette dernière. Que d'innovations, que de nouvelles technologies sociales, que de contributions à la société depuis que le père Lévesque a préconisé la non-confessionnalité de certaines institutions séculières et depuis la création du Conseil supérieur de la coopération et du Conseil des arts du Canada issu de la Commission fédérale sur les arts et les lettres, dont il fut membre, tel que le recommandait la Commission dans son Rapport, en 1951 ⁶⁴.

Pour le reste, qu'en est-il de la Faculté des sciences sociales aujourd'hui, qu'en sera-t-il de son avenir ? Remplit-elle encore des fonctions utiles ? La restructuration administrative de l'Université aura-t-elle pour effet en chaîne la restructuration des facultés en rendant inévitables, outre le maintien de certaines facultés professionnelles, la création de facultés des arts et des sciences et du génie, d'une faculté des études supérieures et l'attribution d'une plus grande autonomie des départements ?

⁶³ Marcel Rioux, « [Sur l'évolution des idéologies au Québec](#) », dans *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 1, 1968, pp. 113, 114; cité dans Marcel Fournier, *op. cit.*, p. 139.

⁶⁴ Voir Marcel Fournier, *op. cit.*, pp. 115-174, 175-199.

[47]

Eugène Bussière, un pionnier qui a vécu l'expérience fascinante de la Faculté à ses débuts, regrette que l'essor scientifique qu'elle a connu par la suite ait entraîné la perte de son « âme » :

Le scientisme qui a envahi les sciences sociales leur a fait perdre ce climat d'ardeur qui avait régné à ses débuts et qui avait été le ferment d'une transformation des attitudes et des orientations du Québec. Il y avait, en ce temps-là, une épaisseur, une densité de vie que personne à ma connaissance n'a encore su évoquer dans sa plénitude et qui ouvre un vaste champ à l'investigation des chercheurs qui ne se contentent pas du froid langage des statistiques ou des mathématiques, si utiles soient-elles ⁶⁵.

Bien sûr, il ne saurait être question pour la Faculté de régresser à ses origines bien pauvres en ressources humaines et matérielles. Toutefois, Bussière évoque le puissant souffle de vie qui l'animait alors et qu'on a peine à percevoir aujourd'hui.

Pour que le problème fondamental de sa raison d'être soit résolu, la Faculté doit se réorienter : elle doit d'abord reprendre la réforme de ses programmes dans deux directions : d'une part, alléger son baccalauréat disciplinaire départemental qui existe depuis plusieurs années mais qui, à mon avis, souffre d'une hyperspécialisation croissante et, d'autre part, être le pivot d'un baccalauréat en sciences humaines qui offrirait le type de formation fondamentale que recommandait le *Rapport de la Commission d'étude sur l'avenir de l'Université Laval* en 1979 et que réclament avec insistance les dirigeants sociaux. Ses membres, ensuite, chacun en assumant la responsabilité de sa liberté, doivent raviver leur esprit critique et refaire de la Faculté un lieu privilégié, non seulement d'analyse positive et de service, mais aussi d'animation, de discussion, de débats publics, voire de contestation des idées et des conduites reçues qui apparaîtraient anachroniques ou néfastes, de même que de production d'idées nouvelles.

À ces conditions, l'esprit que le père Lévesque insuffla à l'École des sciences sociales en 1938, devenue faculté en 1943, vivra, et la Faculté

⁶⁵ Eugène Bussière, *Réminiscences dans l'élan du renouveau*, Montréal, Éditions Pierre Tisseyre, 1988, 244 p.

demeurera Fidèle à sa vocation qui est, en même temps que de contribuer à la compréhension du présent, d'entrouvrir les voies de l'avenir.

[48]

CONCLUSION

Parvenu au terme de mon exposé, une question se présente à mon esprit : nos institutions, telles qu'elles sont aujourd'hui et telles qu'elles semblent devoir évoluer, sont-elles assez solides pour permettre au Québec, non seulement de persister comme société, mais également de continuer à s'ouvrir au monde tout en conservant son identité ? Peuvent-elles faire front sans se dissoudre face aux graves problèmes d'aujourd'hui et de demain que sont l'internationalisation de l'économie et des communications, la paix, la qualité de la vie, la justice, la liberté et tous ces dangers qui menacent notre survie et celle de la planète ?

Je conclurai sur un thème qui me tient à cœur : comment se fait-il que la génération qui suit la mienne ne semble pas devoir parvenir à remplir le rôle de phare pour la jeunesse comme ce fut le cas de certains d'entre nous dans les décennies 1950, 1960 et 1970 à l'endroit des jeunes d'alors ? Comment redonner à la jeunesse d'aujourd'hui la foi, l'espoir, l'enthousiasme qu'elle a perdus et qui pourtant lui seraient tellement nécessaires pour qu'elle prenne confiance dans son avenir et dans le devenir du Québec et du monde ? Ce sont là des interrogations, en plus de celles émises précédemment, qui, me semble-t-il, mettent en cause, non seulement toutes nos institutions, mais également les personnes qui les animent.